

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

Procès-verbal de la réunion de Conseil Du vendredi 26 juin 2026

Le vendredi 26 juin 2026 à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en dates des 28 mai et 19 juin 2026 effectuées en application de L2121-10 du CGCT, à l'ouverture de la séance :

Présents : 74 - Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCERY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procurations : 18 - Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absents excusés : 2 - Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Adoption des procès-verbaux des séances de Conseil communautaire des 10 et 30 avril 2026 et du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil Communautaire dans sa séance du 10 avril 2026.

**Liste des délibérations du conseil
En séance du vendredi 26 juin 2026**

N°	DESIGNATION
2	ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : Mutualisation Permis de Louer - Délibération modificative - Précisions financières et comptables Décision prise à l'unanimité des votants.
3	ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : Politique de l'Habitat - Opération de logement locatif social en Acquisition / Amélioration - Octroi d'une subvention 2026 - Maisons & Cités SA d'HLM Souchez - Rue Taillandier - 2 logements Décision prise à l'unanimité des votants.
4	ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : Port Fluvial de Harnes : tarifs 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
5	ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : ZAC des Jardins de l'Artois à Aix-Noulette, Bully-Les-Mines et Sains-en-Gohelle : Définition des modalités de la concertation préalable Décision prise à l'unanimité des votants.
6	ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : Approbation du budget primitif 2026 de l'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial "Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme" - Solde de subvention 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
7	TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESILIENCE : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2025 Le Conseil prend acte
8	COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE : Prévention et lutte contre l'illettrisme – signature d'une convention de partenariat avec l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme dite « Coopérative des solutions » Décision prise à l'unanimité des votants.
9	COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE : Subvention association "Vacances ouvertes pour le projet 10 000 départs en vacances" Décision prise à l'unanimité des votants.
10	COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE : Accompagnement financier au développement de la Classe à Horaires Aménagés "Musique et Création" - 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
11	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Avenant n°3 à la convention de mandat pour la rénovation de la salle Caullet de Loos-en-Gohelle Décision prise à l'unanimité des votants.
12	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Avenant n°2 à la convention de mandat pour la Construction d'un restaurant scolaire et accueil périscolaire à Servins Décision prise à l'unanimité des votants.
13	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Projet INTERREG VI B ENO RAINBOW - Adhésion à la Centrale d'Achat du Conseil régional des Hauts-de-France pour le contrôle de premier niveau Décision prise à l'unanimité des votants.
14	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : SIZIAF (Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres) : Désignation des représentants Décision prise à l'unanimité des votants.
15	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Commission de Suivi de Site (CSS) de la société NORTANKING à Annay-sous-Lens - Désignation des représentants Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
16	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Commission de Suivi de Site (CSS) de la société RECYTECH à Fouquières-lez-Lens - Désignation des représentants Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)

N°	DESIGNATION
17	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Commission de Suivi de Site (CSS) des sociétés MAXAM TAN et VYNOVA à Mazingarbe - Désignation des représentants Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
18	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Commission de Suivi de Site (CSS) de la société CALLERGIE à Noyelles-sous-Lens - Désignation des représentants Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
19	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Commission de Suivi de Site (CSS) de la société INEOS STYROLUTION à Wingles - Désignation des représentants Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
20	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) de l'Artois - Désignation des représentants Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
21	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Désignation des représentants : divers organismes (SIA Habitat et CLE Sage Marque Deûle) Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
22	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) - Proposition de membres Décision prise à l'unanimité des votants.
23	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Création d'un emploi permanent à temps complet de chargé de mission Coordination Stratégique et transversalité Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre », 0 « abstention(s) »)
24	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Création d'un poste permanent à temps complet d'assistant administratif au sein de la direction Culture Tourisme, Sport et Patrimoine - Poste déjà présent au tableau des effectifs Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
25	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Création pour la direction des finances, d'un poste permanent à temps complet de gestionnaire financier et comptable - Poste déjà présent au tableau des effectifs Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
26	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Création d'un poste permanent à temps complet d'agent de capture animale pour la fourrière animale au sein de la direction coordination et mutualisation Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
27	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Création d'un poste permanent à temps complet de Chargé de Mission Communication Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
28	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Création au sein de la direction patrimoine et cadre de vie de deux postes permanents à temps complet de : - Chef de service gestion des déchets – partie traitement prévention tri et valorisation des déchets - Chef de service gestion des déchets - partie collecte et déchetterie Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)

N°	DESIGNATION
29	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Création pour la direction Patrimoine et Cadre de Vie, d'un poste permanent à temps complet de Gestionnaire administratif et comptable Poste déjà présent au tableau des effectifs Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
30	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Création pour la direction Eau et Réseaux, d'un poste permanent à temps complet de Chef de bureau, chargé d'études au sein du service études et travaux eau et assainissement Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
31	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Création pour la direction Culture Tourisme Patrimoine et Sport, d'un poste permanent à temps complet de Chargé de l'animation et du développement du pays d'Art et d'Histoire - Poste déjà présent au tableau des effectifs Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
32	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Délibération portant modification et requalification du poste de chef du bureau collecte en chef d'unité ingénierie au sein de la direction Patrimoine et Cadre de vie Décision prise à l'unanimité des votants.
33	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Délibération ouvrant l'emploi fonctionnel permanent à temps complet de Directeur Général Adjoint Développement aux agents non titulaires sur le fondement de l'article 343-1 Décision prise à l'unanimité des votants.
34	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Modification et actualisation pour la direction des Finances, d'un poste permanent à temps complet de Gestionnaire financier et comptable Poste déjà présent au tableau des effectifs Décision prise à l'unanimité des votants.
35	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Modification d'une délibération relative à un poste identifié au sein des services communautaires – poste déjà présent au tableau des effectifs - Actualisation d'un poste d'agent technique de création pour la direction Coordination Mutualisation Décision prise à l'unanimité des votants.
36	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Actualisation du poste permanent à temps complet de Directeur Coordination et Mutualisation et requalification en Directeur Innovation, Appui aux Communes et Coopération au sein de la Direction Générale des services Décision prise à l'unanimité des votants.
37	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Actualisation pour la direction Aménagement Ingénierie, Maîtrise d'ouvrage et Mobilité, d'un poste permanent à temps complet de Chef de projet Aménagement - Poste déjà présent au tableau des effectifs Décision prise à l'unanimité des votants.
38	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Création d'emplois non permanents pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité - Articles L332-23 1° et 2° du Code Général de la Fonction Publique Décision prise à la majorité. (67 « pour », 0 « contre », 25 « abstentions » : le groupe Rassemblement National)
39	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Modification du tableau des effectifs Décision prise à la majorité. (67 « pour », 0 « contre », 25 « abstentions » : le groupe Rassemblement National)
40	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Mise à disposition de véhicules aux agents territoriaux Décision prise à l'unanimité des votants.
41	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Mise en place d'une convention d'objectifs entre la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin et l'association "Comité d'Oeuvres Sociales " de la CALL et attribution de la subvention dédiée pour l'année 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
42	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Délibération relative à la prise en charge par le budget communautaire d'un écart de régie Décision prise à l'unanimité des votants.
43	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Règlement Budgétaire et Financier de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin Décision prise à la majorité. (67 « pour », 0 « contre », 25 « abstentions » : le groupe Rassemblement National)
44	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Garantie d'emprunt - MAISONS ET CITES - Parc social public - Acquisition en VEFA de 9 logements situés rue Roger Salengro à Bully-Les-Mines Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
45	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Garantie d'emprunt CLESENCE - Parc social public - Acquisition en VEFA de 49 logements Rue Blanche Dupont à Estevelles Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
46	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Garantie d'emprunt - FLANDRE OPALE HABITAT - Parc social public - Acquisition en VEFA de 41 logements, situés Avenue Jean Jaurès à Liévin 92 « ne prennent pas part au vote » Délibération rejetée
47	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Garantie d'emprunt - FLANDRE OPALE HABITAT - Parc social public - Acquisition et amélioration de 4 logements situés rue Léon Blum à Loison-Sous-Lens Décision prise à la majorité. (0 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention ») 67 « ne prennent pas part au vote » : le Groupe Majoritaire Délibération rejetée
48	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Garantie d'emprunt - FLANDRE OPALE HABITAT - Parc social public - Réhabilitation de 27 logements situés rue du Général De Gaulle à Mazingarbe Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
49	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Garantie emprunt – SIA Habitat – Parc social public – Réhabilitation de 167 logements situés Cité Artois à Sallaumines et Méricourt Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
50	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Garantie emprunt – Pas de Calais Habitat – Parc social public - Opération de réhabilitation de 29 logements situés Cité du 5 à Sallaumines Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
51	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Garantie emprunt – Pas de Calais Habitat – Parc social public - Opération de réhabilitation de 48 logements situés Résidence du stade à Sains-en-Gohelle Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
52	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Garantie d'emprunt CLESENCE - Parc social public - Acquisition en VEFA de 75 logements rue Marine Fournier à Wingles Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
53	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Approbation du Compte Financier Unique 2025 - Budget Principal Décision prise à la majorité. (66 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention ») 1 « ne prend pas part au vote » (M. S. ROBERT, Président)

N°	DESIGNATION
54	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Approbation du Compte Financier Unique 2025 - Budget Annexe Action Économique Décision prise à la majorité. (66 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention ») 1 « ne prend pas part au vote » (M. S. ROBERT, Président)
55	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Approbation du Compte Financier Unique 2025 - Budget Annexe Port Fluvial Décision prise à la majorité. (66 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention ») 1 « ne prend pas part au vote » (M. S. ROBERT, Président)
56	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Approbation du Compte Financier Unique 2025 - Budget Annexe Assainissement Décision prise à la majorité. (66 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention ») 1 « ne prend pas part au vote » (M. S. ROBERT, Président)
57	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Approbation du Compte Financier Unique 2025 - Budget Annexe Eau Potable Décision prise à la majorité. (66 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention ») 1 « ne prend pas part au vote » (M. S. ROBERT, Président)
58	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Approbation du Compte Financier Unique 2025 - Budget Annexe Crématorium Décision prise à la majorité. (66 « pour », 25 « contre », 0 « abstention(s) ») 1 « ne prend pas part au vote » (M. S. ROBERT, Président)
59	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Affectation des résultats 2025 - Budget Principal Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
60	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Affectation des résultats 2025 - Budget Annexe Action Économique Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
61	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Affectation des résultats 2025 - Budget Annexe Port Fluvial Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
62	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Affectation des résultats 2025 - Budget Annexe Assainissement Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
63	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Affectation des résultats 2025 - Budget Annexe Eau Potable Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
64	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Affectation des résultats 2025 - Budget Annexe Crématorium Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
65	<i>Départ de Mme S.FINEZ, pouvoir donné à M. A.ROGER</i> RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Budget Principal - Vote du Budget Supplémentaire 2026 Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre », 0 « abstention(s) »)

N°	DESIGNATION
66	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Budget Action Économique - Vote du Budget Supplémentaire 2026 Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
67	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Budget annexe Port Fluvial - Vote du Budget Supplémentaire 2026 Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
68	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Budget annexe Assainissement - Vote du Budget Supplémentaire 2026 Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
69	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Budget annexe Eau Potable - Vote du Budget Supplémentaire 2026 Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
70	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Budget annexe Crématorium - Vote du Budget Supplémentaire 2026 Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)
71	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Ajustement et vote des Autorisations de Programme/ Engagements et Crédits de Paiement (AP/CP et AE/CP) au Budget Supplémentaire 2026 - Nomenclature M4 Décision prise à la majorité. (67 « pour », 25 « contre » : le groupe Rassemblement National, 0 « abstention »)

Délibération retirée de l'ordre du jour :

1	ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : Partenariat avec l'Institut d'Aménagement, d'Urbanisme et de Géographie de Lille IAUGL - Université de Lille - Approbation de deux conventions de projet collectif et d'une convention de partenariat au titre de l'année universitaire 2026/2027
---	---

M. ROBERT : Allez, mesdames, messieurs, avant de commencer cette séance, la dernière de l'année, je voulais faire un aparté et je remercie Benjamin PARROT d'être avec nous ce matin. Benjamin, comme vous le savez, Directeur Général du Racing Club de Lens et l'année des 120 ans du club. On a passé une délibération au Bureau tout à l'heure pour continuer notre accompagnement du club comme on le fait depuis quelques années.

C'était surtout l'occasion avec les élus communautaires de remercier Benjamin, l'ensemble des équipes du Racing Club de Lens, sportive, administrative, mais qui ont œuvré pour cette année des 120 ans pour nous ramener, quelque part, encore une fois un peu plus sur la scène nationale et future internationale. Et 120 ans du club, 120 de course après la Coupe de France, ça a été créé un peu après mais en tout cas 120 ans que le club attendait aussi, peut-être, d'avoir cette aura supplémentaire. On a eu le titre en 98, on a eu la coupe de la ligue peu de temps après et on cherchait après la Coupe de France et c'est une réalisation cette année.

Et je voudrais remercier Benjamin, parce qu'il a incarné le club depuis quelques temps, il l'a pris de façon un peu plus opérationnelle l'année dernière mais toute la communication du club qui a été un peu mise en avant ces dernières années, c'était Benjamin qui, entre autres, dans ses missions la pilotait et qui reposait aussi la nouvelle valorisation de ce qu'on pouvait avoir sur quoi le club était fondé et sur quelles valeurs on pouvait capitaliser pour projeter et construire notre avenir.

Au travers de la saison exceptionnelle qui vient d'être réalisée, c'est surtout la poursuite de ces valeurs et la poursuite de cet engagement pour le territoire qui est à souligner. Et donc, comme on est dans une période un peu particulière, Coupe du Monde, préparation de saison, je ne vais pas trop lui prendre de son temps et je le remercie de nous consacrer quelques minutes mais comme on est dans la partie des symboles, je voulais aussi marquer cet instant, parce que je disais 98 c'était un moment important, donc je sais qu'il est aussi attentif à ce qui peut se passer dans les années à venir, mais 98 c'est un moment important donc je vais, en votre nom, en notre nom, lui offrir une bouteille symbolique 1998.

Mais je veux surtout lui remettre un petit cadeau que je vais lui demander d'ouvrir devant tout le monde et je vais vous expliquer pourquoi après. C'est la réplique de la Ligue des Champions parce que, si vous ne le saviez pas, Benjamin avait la réplique de la Coupe de France sur son bureau toute cette année. Il n'arrêtait pas de recevoir avec la réplique de la Coupe de France et ça nous a amenés le titre en fin d'année. J'espère que ça sera un symbole et que quand il signera les joueurs, quand il touchera la coupe présente sur son bureau, on aura une bonne surprise en mai prochain.

Voilà, c'était aussi pour ça qu'on voulait souligner cette belle saison et surtout se projeter avec toi, avec le club, vous nous avez amenés beaucoup d'émotions. J'associe bien évidemment Joseph, parce que sans lui, sans ses 10 années de présidence, le club n'en serait peut-être pas là aujourd'hui. Il a su structurer le club. Il est tombé amoureux de notre secteur et il a su aussi s'entourer des bonnes personnes, administratives, financières mais aussi sportives pour pouvoir nous projeter sur des années à venir dont on sait que le sport professionnel est aujourd'hui un peu en difficulté et on peut aussi, aujourd'hui, avoir une petite lisibilité peut-être un peu plus complémentaire grâce à son intervention, grâce à son engagement et grâce au travail de Benjamin au quotidien et de ses équipes.

Je vous propose de l'applaudir et de lui laisser la parole deux minutes.

M. PARROT : Bonjour à tous. Je vous remercie vraiment beaucoup pour ce cadeau, pour cette mise à l'honneur, que je perçois à la fois, pas un prisme personnel, mais avant tout collectif qu'est celui du Racing Club de Lens. J'ai l'impression, c'est vrai effectivement, j'avais la réplique de la Coupe de France et toute l'année les joueurs qui venaient dans mon bureau je leur montrais. On s'était mis en tête, la Coupe de France c'est le plus beau des trophées. C'est le trophée le plus populaire. C'est le trophée qui rassemble tout le monde. C'est la compétition que l'on joue à tous les niveaux et donc c'était une anomalie que le Racing Club de Lens ne l'ait jamais gagnée.

Alors, maintenant, la Ligue des Champions, peut-être devenir une sorte de guérisseur dans mon bureau de la Gaillette où on m'apportera des choses à aller conquérir. Mais je vous remercie parce que le clin d'œil est extrêmement subtil et puis je vous remercie de l'honneur qui m'est fait puisque c'est un véritable honneur, en tant que club, que d'être présent devant vous, de vous faire face ce matin.

Vous savez, en fait, le Racing Club de Lens, même si on est un objet médiatique, même si bien souvent on est un emblème qui permet de mettre sur une carte de France une ville, nous, la manière dont on se perçoit, c'est que les rapports que l'on a avec notre collectivité, avec vous tous qui êtes représentants des 36 communes qui nous entourent, c'est qu'on a des rapports horizontaux avec vous et non pas des rapports verticaux. On n'est pas le Racing Club de Lens qui est le club dans sa tour d'ivoire, qui est là dans son stade avec son public. Non. On est là au même titre que le Louvre Lens, au même titre que beaucoup d'organismes et d'associations. On se situe sur un même plan.

On est un club qui vient amplifier les valeurs d'un territoire, les valeurs d'une Région et donc, à ce titre-là aujourd'hui, je ressens beaucoup d'honneur d'être mis sous les feux des projecteurs, en tant que club, par les nôtres, par ceux qui font l'énergie, la force du territoire. Vous dire qu'au-delà de la finale, bien sûr il y a ce trophée, il y a eu beaucoup d'éléments, mais la plus belle victoire c'est l'image que l'on a donnée tous ensemble. Parce que je sais que dans toutes vos communes il y avait des écrans géants, dans toutes les communes il y a eu des festivités mais il n'y a pas eu une poubelle allumée, il n'y a pas eu une voiture incendiée, il n'y a pas eu de bagarre, il n'y a pas eu de rixe. Il n'y a rien eu.

Et bien souvent, le foot, aujourd'hui, on considère que le football devrait régler les problèmes sociétaux parce qu'il est présumément associé à de l'argent. On dit le football, les gens, baignent dans un confort économique, croyez-moi, ce n'est pas le cas, nous on a le 10^{ème} budget, on travaille avec beaucoup de raison, beaucoup de rigueur. On challenge toutes les lignes économiques. Et donc, souvent on demande au football de résoudre des problèmes sociétaux mais finalement on se rend compte qu'aujourd'hui, en France, dès lors qu'il y a des rassemblements, que ce soit une fête de la musique, que ce soit une fête du travail ou des rassemblements sportifs, il y a des débordements.

Nous, on a montré le contraire à Lens. On l'a montré devant tout le monde. On a festoyé avec des commerces ouverts. Moi, je sais que dans le bus, et c'est ce qui m'a vraiment le plus marqué, c'est de voir que tout était ouvert. Les gens allaient dans les boulangeries, sortaient, achetaient de l'eau. Il n'y avait pas de grilles, pas de rideaux, pas de cordon sécurité anxiogène. Tout ça, on le doit grâce à une identité collective, grâce à des valeurs communes et ça c'est vous qui en êtes les garants. C'est vous qui êtes les gardiens de cette République dont on a besoin et que nous on vient juste amplifier en tant que club de manière un peu plus médiatique, le positionnement et l'approche au niveau national.

Je vous remercie pour tous ces cadeaux, ces attentions, ces honneurs mais à mon tour, du fond du cœur, merci de permettre à notre bassin de population, merci de permettre à nos supporters d'être des ambassadeurs d'une France et de valeurs qui, aujourd'hui, tombent en désuétude et dont on a vraiment besoin pour la suite. Merci à vous.

M. ROBERT : On va reprendre le cours de notre Conseil en remerciant une nouvelle fois Benjamin dont on sait que c'est la période des transferts, de préparation de saison prochaine, d'avoir consacré un peu de temps. On a aussi un moment particulier en démarrage de ce Conseil. Je l'avais annoncé la fois dernière, je remercie sa présence dans la salle de Mme FRANÇOIS parce que Mme FRANÇOIS a fait valoir ses droits à la retraite qu'elle aura effectivement dans quelques semaines et donc elle vient entre sa période de congés, avant la période officielle de retraite. Vous savez qu'elle nous avait, au moment du mandat précédent, informés qu'elle exercerait pendant la totalité du mandat mais qu'elle ferait valoir ses droits à la retraite juste au démarrage du suivant.

Donc, la passation de témoin se fait avec un peu plus de pression pour David PETIT parce que David va prendre la Direction Générale des Services de la Communauté d'Agglomération. Avec Mme FRANÇOIS dans la salle, il a un peu plus de pression mais on sait qu'il est habitué aussi à nous accompagner. Il exerçait déjà les fonctions de DGA au sein de cette instance.

La première délibération a été décalée et sera reportée au prochain Conseil. La délibération n°2, c'est François LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Merci Monsieur le Président. Je vous promets d'être moins long que lors de la présentation en réunion de Commission. Mes chers collègues, nous avons instauré le permis de louer depuis 2020. C'était d'ailleurs une volonté des maires de la majorité communautaire que de pouvoir mobiliser ce levier réglementaire pour lutter contre l'indécence de logements dans notre territoire et, bien sûr, dans le parc privé.

Petite parenthèse, sachez qu'à l'époque nous souhaitions étendre ce dispositif au parc public, au parc social comme on l'appelle, ce qui n'est pas, pour l'instant possible et c'est pour cette raison qu'il y a peu de temps, à l'initiative du Président, nous avons ré-interpellé le Ministre du logement sur la possibilité d'étendre ce dispositif à la fois au parc social, celui des bailleurs sociaux.

Nous avons à l'époque opté pour l'autorisation préalable à la mise en location d'un bien qui est beaucoup plus coercitive que la déclaration de mise en location d'un bien puisque cela nous permet d'avoir une vérification de l'état du bien avant sa mise en location, tout ça, bien sûr, par rapport au décret du 30 janvier 2002 qui précise ce qu'est un logement décent.

Nous avons décidé d'ailleurs de recourir à un opérateur professionnel, en l'occurrence Citémétrie, qui effectue ces visites préalables pour s'assurer que le logement est conforme au décret relatif à la décence des logements. Le principe financier et comptable qui avait été décidé à l'époque était que la CALL effectuait le portage, alors ce qu'on appelle aujourd'hui le back office, c'est-à-dire mettre du personnel à disposition mais c'est aussi tous les outils informatiques nécessaires à la gestion du permis de louer dans notre agglomération et que les communes prendraient une part à charge à hauteur de 50% des visites effectuées par l'opérateur.

Le permis de louer a prouvé son utilité même si nous avons bien conscience qu'il y a encore des points à améliorer. La preuve en est, il est monté en puissance depuis ces dernières années. Nous sommes passés de 13 à 21 communes, qui, aujourd'hui, ont activé le permis de louer dans leur territoire. J'ai même oublié de vous préciser qu'il y avait le permis de diviser que nous avons instauré entre temps. Et puis, certaines communes ont fait le choix d'étendre le zonage qu'elles avaient initialement décidé. Certaines communes ont décidé d'étendre à la totalité de leur territoire l'activation du permis de louer et tout cela nous a amenés, bien sûr, l'année dernière à revoir les modalités financières de portage entre l'agglomération et les communes concernées par le permis de louer.

Tout cela bien sûr dans le cadre d'une mutualisation, d'un service mutualisé, portée par l'agglo avec les communes. La Communauté d'Agglo, et je vous en remercie Président, a décidé de sacraliser la participation financière qui est la sienne pour ce dispositif à hauteur de 223 894 € et le reste à charge est porté par les communes en fonction du poids, du nombre de logements qu'elles ont inscrits dans le périmètre du permis de louer.

C'est l'objet de ce rapport, mes chers collègues, d'approuver la convention financière et comptable de ce service mutualisé. Donc, vous l'avez bien compris, entre la Communauté d'Agglo et les communes, et bien sûr d'acter la convention financière afférente. Je vous remercie.

M. ROBERT : Merci. Y a-t-il des remarques ? Non ? C'est adopté. Dans la précipitation du début de séance, j'ai oublié de vous demander s'il y avait des remarques sur le PV de notre dernière réunion de Conseil ? Non ? Il est donc adopté également et donc on enchaîne la délibération 3. François LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Merci Monsieur le Président. Cette fois, mes chers collègues, il vous est proposé d'accompagner une opération qui est dite acquisition/amélioration dans la commune de Souchez. Alors, l'acquis amélioré est un dispositif qui a été initié par l'Etat il y a maintenant plusieurs années, le but étant de transformer des immeubles qui sont vacants ou qui ont un usage différent, par exemple un usage de bureau, de les transformer pour produire des logements locatifs sociaux qui sont ensuite conventionnés PLUS ou PLS.

En général, ce sont des opérations qui sont beaucoup plus couteuses que des opérations classiques d'amélioration et de rénovation puisqu'on est amené à effectuer de gros travaux de transformation à l'intérieur de ces immeubles et bien sûr on tient compte aussi des normes de rénovation thermiques, d'où cette aide de l'Etat qui a pour but de permettre l'équilibre de ces opérations beaucoup plus difficiles à équilibrer.

Deux dispositifs ont été instaurés par l'Etat, alors je suis désolé, ça fait un peu émission de télévision, il y a le super bonus à hauteur de 16 000 € et le méga bonus à hauteur de 20 000 €. Nous avons, nous, décidé d'accompagner ce dispositif et d'abonder la prime qui est versée aux opérateurs. Tout cela a été délibéré en décembre dernier et nous avons retenu un bonus, on s'est calé sur le super bonus à hauteur de 16 000 €. Donc vous voyez, ce qui est quand même important pour les opérateurs et ce qui leur permet d'équilibrer ces opérations.

Pourquoi nous le faisons ? Parce que déjà ça permet de produire davantage de logements locatifs sociaux et surtout il y a un enjeu de revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs. Ça concerne à la fois les communes urbaines, ça concerne aussi les communes rurales. C'est le cas de la commune de Souchez, commune centrale à l'échelle du territoire qui est le sien.

Donc, en l'occurrence, mes chers collègues, il vous est proposé d'accorder ce bonus communautaire à hauteur de 16 000 € pour les deux logements qui sont concernés par cette opération sur Souchez. Monsieur le Maire vous aurez certainement l'occasion de repartir avec un super bonus communautaire. Voilà l'objet de ce rapport mes chers collègues.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. La délibération suivante, la n°4, Ludovic GAMBIEZ.

M. GAMBIEZ : Président merci. Il convient d'approuver les nouveaux tarifs pour l'année 2026 pour la gestion du Port Fluvial qui sont revus à la baisse, puisqu'ils sont indexés sur l'indice des coûts de la construction, donc une baisse de 5,5 %. Donc on aurait des tarifs qui passent de 5,19 € à 4,90 HT/m²/an.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 5, toujours Ludovic.

M. GAMBIEZ : La 5 concerne la ZAC des Jardins de l'Artois au croisé des villes de Bully-les-Mines, Sains-en-Gohelle, Aix-Noulette. ZAC qui avait été créée en 2008 mais qui n'a pas eu le déploiement souhaité puisque d'autres ZAC à proximité, celles de l'Alouette et Quadraparc se sont développées beaucoup plus. Et donc, le souhait de réduire la surface de cette zone, la passant que 99 ha à 67 ha pour rendre aussi les terres agricoles.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. Donata pour la 6.

Mme HOCHART : Merci Président. Cela concerne l'approbation du budget primitif 2026 de l'établissement public à caractère industriel et commercial de Lens-Liévin Hénin-Carvin Tourisme, un solde de subvention 2026.

Le budget a été adopté par le Comité de Direction de l'EPIC le 27 novembre 2025. Pour l'année 2026, une subvention communautaire totale de 2 095 372 € est prévue afin d'assurer le fonctionnement de l'Office de Tourisme et une avance de 1 232 656 € a déjà été attribuée par délibération du Conseil Communautaire du 11 décembre 2025.

Il est donc proposé aujourd'hui, chers collègues, de verser le solde de 862 716 € afin de compléter le financement du programme d'actions et de fonctionnement de l'année 2026, donc d'approuver ce budget 2026 et puis d'autoriser le solde de subvention de 862 716 €.

M. ROBERT : Oui Monsieur CARETTE, allez-y.

M. CARETTE : Monsieur le Président, cette délibération relève finalement une réalité assez simple. Le tourisme demeure le parent pauvre de notre agglomération. On nous demande aujourd'hui d'approuver une subvention de 1 232 716 €, soit seulement 60 € de plus qu'en 2025.

Autrement dit, alors même que le périmètre de l'Office de Tourisme s'est élargi à Hénin-Carvin, que les ambitions affichées devraient logiquement grandir et que notre territoire dispose d'atouts considérables, les moyens, eux, restent quasiment inchangés. Et cette absence d'ambition se retrouve dans la structure même du budget. Sur un budget de fonctionnement de 2,3 millions d'euros, plus d'un million d'euros est consacré aux charges générales, près de 1,2 million d'euros aux dépenses du personnel tandis que les investissements ne représentent que 42 541 € sur toute l'année.

Pour un office de tourisme chargé de promouvoir un territoire de près de 300 000 habitants, c'est extrêmement faible. Cela signifie que nous faisons fonctionner une structure mais que nous investissons très peu dans son développement. Pourtant, notre territoire possède des atouts exceptionnels : le Louvre Lens, les terrils classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, le patrimoine minier, le tourisme de mémoire, les grands événements sportifs, un réseau de chemins de randonnée. Nous avons tout pour devenir une véritable destination touristique. Mais où est la stratégie ? Quel est le plan pour augmenter le nombre de nuitées ? Quel est le plan pour développer l'hébergement touristique ? Quel est le plan pour que les visiteurs consomment davantage dans nos commerces, nos restaurants et nos centres-villes ?

Cette délibération ne répond à aucune de ces questions. Elle reconduit un budget quasiment identique à celui de l'an dernier sans fixer de nouveaux objectifs ni afficher une ambition à la hauteur du potentiel de notre territoire. Le tourisme ne doit pas être considéré comme une simple dépense de fonctionnement. C'est un investissement économique. Chaque visiteur supplémentaire, ce sont des retombées pour les commerces, les hôtels, les restaurants, les artisans et l'emploi local.

Or, aujourd'hui, nous avons le sentiment que l'on gère le tourisme mais que l'on ne cherche pas véritablement à le développer. C'est regrettable parce que notre territoire mérite mieux. Il dispose d'un patrimoine unique mais il manque une véritable volonté politique pour en faire un moteur de développement économique. C'est cette absence d'ambition que nous souhaitons souligner aujourd'hui.

M. ROBERT : Si je comprends bien, vous voulez encore augmenter le budget de fonctionnement. On verra tout à l'heure quand on passera au budget supplémentaire comment vous votez. Il faut être très simple aussi dans l'explication. Aujourd'hui, le musée qui est le musée à Souchez notamment appartient à l'agglo, vous voudriez que l'Office de Tourisme rachète le musée dans ce cas-là ? Vous voudriez que l'Office de Tourisme participe au financement du Louvre Lens et à la rénovation du Louvre Lens ? Vous voudriez que l'Office de Tourisme investisse aussi sur le 11/19 si je comprends bien votre angle sur la question des 42 000 € en investissement.

L'Office de Tourisme a été conçu comme un établissement public pour gérer la stratégie touristique avec des crédits de fonctionnement et pas avec des crédits d'investissement qui reposent, là aussi, sur les agglos. L'élargissement à l'agglo d'Hénin-Carvin permet aussi d'avoir d'autres activités, notamment avec le 9/9 bis qui donne une autre visibilité à ce qu'on peut faire avec l'Office de Tourisme.

Donc la subvention est aussi sollicitée à la hauteur des dépenses réelles et de la stratégie qui est mise en place par l'Office de Tourisme. On a l'occasion de le voir avec d'autres festivités comme la Sainte Barbe et à chaque fois c'est des retombées pour notre territoire. Donc, il suffit de regarder où on en était il y a 10 ans avant que l'Office de Tourisme prenne ses marques et aujourd'hui où on en est avec notamment la fréquentation touristique de notre territoire.

Je mets donc au vote la délibération n°6. Vote contre ? Il n'y en a pas. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote pour ? Merci. Tout ça pour voter pour, merci. Elle est adoptée. La délibération n°7, Monsieur MESSENT.

M. MESSENT : Merci Monsieur le Président. Cette délibération porte sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public RPQS de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés en 2025. Conformément aux dispositions de l'article L224-17-1 du Code général des collectivités territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin doit présenter chaque année à son assemblée un rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés destiné à l'information des usagers.

Il est proposé de prendre acte du rapport annuel sur le RPQS portant sur l'exercice 2025. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Ça fait partie des documents dont on doit présenter au Conseil avant les comptes administratifs. Pas de remarque ? Monsieur PAIVA.

M. PAIVA : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport annuel nous présente une photographie technique du service public des déchets mais derrière les tableaux, les graphiques et les indicateurs, il y a surtout une réalité que vive chaque jour les habitants de notre agglomération. Ils paient davantage alors qu'ils ont le sentiment de bénéficier de moins en moins de service et c'est précisément ce décalage qui nourrit aujourd'hui leur incompréhension mais aussi leur colère.

Vous nous expliquez que le taux de la TEOM est désormais fixé à 11,7%, ce qui représente près de 24,7 millions d'euros prélevés sur les contribuables, soit environ 60% du financement du service. Les habitants n'ont donc jamais autant participé au financement de cette politique publique. Pourtant, lorsqu'on regarde concrètement ce qui est proposé, ils constatent exactement l'inverse d'une amélioration.

Les collectes sont progressivement réduites. Les habitants doivent s'adapter à des organisations toujours plus complexes. Les encombrants sont désormais soumis à rendez-vous ou limités, les déchets verts ne sont collectés qu'une fois toutes les deux semaines pendant une partie de l'année et on demande toujours davantage aux usagers au nom de la rationalisation du service public.

Le message envoyé est finalement assez simple. Les habitants paient plus mais ils doivent eux-mêmes faire une part croissante du travail qui relevait auparavant du service public. Cette logique atteint aujourd'hui ses limites avec le développement des bornes d'apport volontaire. Sur le papier, cela paraît comme une modernisation, dans la réalité c'est une véritable rupture d'égalité entre les habitants. Une famille disposant d'une voiture pourra toujours transporter ses déchets jusqu'à une borne mais qu'en est-il des personnes âgées ? Des personnes à mobilité réduite ? Ou de celles qui ne disposent pas de véhicule ? Pour elles, cette évolution représente une contrainte supplémentaire et parfois une difficulté quotidienne.

Le service public devrait justement compenser ces inégalités et ne devrait jamais les accentuer. Cette situation est d'autant plus difficile à accepter que le coût du service continue d'augmenter. Le rapport indique que le coût atteint désormais 121 € par habitant et que le coût global dépasse 41 millions d'euros. Dans le même temps, les tonnages diminuent. Nous sommes donc face à un paradoxe. Moins de déchets sont collectés mais le coût progresse tandis que la qualité perçue du service se dégrade.

Les habitants, eux, ne parlent ni de filière de valorisation, ni des indicateurs techniques. Ils disent simplement « Je paie davantage et j'ai moins de service qu'avant ». Et malheureusement, il devient de plus en plus difficile de leur démontrer le contraire. Personne ne conteste la nécessité de mieux trier ou de réduire les déchets mais la transition écologique ne peut devenir le prétexte d'une dégradation progressive du service rendu aux habitants, encore moins lorsqu'elle pénalise les services les plus fragiles.

Notre responsabilité est de concilier efficacité et environnement, maîtrise des dépenses publiques et qualité du service. Aujourd'hui cet équilibre n'est plus atteint. Les contribuables financent davantage, les contraintes augmentent, les inégalités d'accès au service se renforcent et le sentiment général est celui d'un recul du service public et c'est cette réalité que nous souhaitons rappeler aujourd'hui.

M. ROBERT : Alors, je n'ai pas d'éléments de réponse à vous apporter comme on est uniquement sur une prise d'acte de ce rapport mais c'est une obligation de regarder la réalité de la situation. Vous oubliez dans vos chiffres l'augmentation de la DGAP qui a été votée aussi au Parlement et qui est une obligation supplémentaire, une taxe supplémentaire perçue sur l'agglomération et l'entreprise prestataire ou les entreprises prestataires, parce que dans les déchèteries on a aussi d'autres entreprises, répercutent une partie de l'inflation qui est donc des coûts, y compris des évolutions et on l'espère les plus nombreuses possibles, l'évolution de salaire pour les salariés de ces entreprises.

On prend donc acte que ce rapport a été présenté, délibération n°7 et avant donc la présentation du compte administratif. Délibération n°8, Alain BAVAY.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président. Je vais vous parler de lutte contre l'illettrisme parce que nous sommes ici réellement dans notre rôle de prévention des fragilités pour les habitants de notre territoire. Si au niveau national, ce sont 1,5 million des 18-64 ans qui sont en situation d'illettrisme, soit environ 4% de la population, c'est aussi un jeune français sur 20 qui a été recensé en 2024 lors de la journée défense citoyenneté. Au niveau du bassin minier, on recensait 6% des jeunes du bassin minier en situation d'illettrisme en 2023.

Au niveau de la CALL, on évalue à 54,2%, soit 76 555 personnes des 18-64 ans peu ou pas diplômés, ce qui témoigne de la fragilité éducative marquée dans ce territoire ce qui en fait un premier facteur de risque. Le second facteur réside dans le fait que la CALL cumule également une part importante de personnes n'ayant pas débuté leur scolarité en France. La CALL apparaît donc comme un des territoires les plus préoccupants dans le bassin minier en raison, d'une part de son taux élevé de personnes peu ou pas diplômées, des difficultés spécifiques liées à une part importante de personnes n'ayant pas débuté leur scolarité en France et enfin des fragilités économiques globales.

Aujourd'hui, le bassin minier cherche à se réinventer. Cependant, l'illettrisme constitue un frein au renouveau du bassin minier dans de nombreuses situations de la vie quotidienne, qu'il s'agisse du logement, de l'insertion, de l'emploi, de la santé, de la mobilité ou encore de l'alimentation.

Aussi, j'ai souhaité, porté par le diagnostic territorial réalisé en 2024 par l'association Monts et Merveilles qui fait état d'une situation préoccupante dans le bassin minier et encore davantage dans notre agglomération, donc j'ai souhaité que la CALL s'empare de ce sujet. Ainsi, dès 2025 une première matinale, s'inscrivant dans le cadre des journées nationales d'action contre l'illettrisme, a représenté la première étape d'une démarche collective et coconstruite et a aussi permis au territoire d'appréhender de manière partenariale cet enjeu de cohésion sociale.

La deuxième matinale, elle, a permis de faire émerger l'idée de s'inscrire dans la démarche initiée par l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme. L'objectif de la coopérative des solutions est de produire des solutions locales, concrètes, partant de la volonté d'un ou plusieurs acteurs ayant identifiés une problématique sur leur périmètre. Il s'agit d'une démarche innovante, basée sur l'intelligence collective et le principe de l'amélioration continue.

Ce programme est décliné localement, de sorte à répondre aux problématiques de chaque territoire mais s'inscrit dans le cadre de méthodologies communes. Le projet poursuit trois objectifs. Premièrement, prototyper des solutions en installant des démarches de projets collectifs qui rendent possible un accès effectif aux formations, aux compétences de base. Deuxièmement, coconstruire et expérimenter des solutions et des outils. Et troisièmement, enrichir, échanger et diffuser des solutions innovantes et exemplaires concrétisées par des actions destinées aux personnes en situation d'illettrisme sur le territoire.

Cette démarche prendra donc la forme de 4 ateliers s'appuyant sur l'intelligence collective, la co-construction, l'approche créative pour définir le contexte, les freins rencontrés par les acteurs et les bénéficiaires, s'accorder sur une problématique à travailler collectivement, imaginer une solution et son plan de développement, et enfin, évaluer et ajuster la solution.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Non ? C'est adopté. La délibération suivante, la 9, toujours Alain BAVAY.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président. Il s'agit cette fois-ci de l'opération Vacances Ouvertes, dans laquelle la Communauté d'Agglomération s'est engagée, on doit le saluer, à l'initiative du Conseil Départemental, Jean-Marc TELLIER, et on ne regrette pas de s'être inscrit dans cette démarche tout à fait innovante puisqu'elle a reçu une récompense lors du Salon des Maires de l'an dernier et le prix de l'innovation sociale, ce qui montre justement tout l'intérêt qui est porté par la Communauté d'Agglomération à ce sujet.

Donc, avec un certain nombre de partenaires, l'objectif a été d'envoyer des personnes éloignées des vacances, bien souvent pour des raisons économiques et de rassembler tous ceux qui pouvaient participer, contribuer à ce que le plus grand nombre des habitants du territoire puissent s'engager dans cette démarche-là. Donc, cette action s'est développée autour de 28 communes de la Communauté d'Agglomération, bien sûr, appuyées par le Département, la Région, l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, des privés, des fondations, des hébergeurs mais aussi des associatifs comme le Secours Populaire ou l'Association Enjeux.

Donc, l'opération a mobilisé au total, en 2025, 1 213 000 € et donc la participation de la Communauté d'Agglo était de 150 000 € l'an dernier, on vous propose de la renouveler pour 2026.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Oui, allez-y.

M. GAUDILLAT : Alors, je vais faire une intervention assez rapide. Monsieur le Président, je suis absolument favorable à cette initiative. C'est une très belle initiative pour l'ensemble des familles de notre agglomération mais je me pose quand même des questions sur notre subvention.

On verse une subvention de 150 000 €. On est d'accord que c'est versé par l'ensemble des habitants de notre agglomération, y compris ceux qui ont voté pour le Rassemblement National lors des dernières élections municipales. On est bien d'accord là-dessus, vous me suivez.

Alors, comment pouvez-vous m'expliquer, le 21 juin dernier à Billy-Montigny, où j'ai remis ces chèques pour l'ensemble des familles, j'ai reçu l'association Enjeux, qui a refusé, qui est l'un des partenaires d'ailleurs de cette initiative, association d'extrême gauche, qui a refusé de me serrer la main et m'a même traité d'ailleurs de raciste, xénophobe et de tout ce que vous pouvez d'ailleurs dire à longueur de journée sur notre dos.

Moi, je me pose quand même une question, nous donnons 150 000 € de l'argent des contribuables, de tous les contribuables de l'agglomération, la moindre des choses c'est au moins de respecter les maires qui appartiennent à cette subvention aussi et donc leurs habitants.

Donc, on est pour mais par contre nous demandons une neutralité totale. On peut avoir des opinions politiques mais on peut aussi, au moment où on donne, un moment donné, des chèques aux familles et aux enfants pour partir en vacances, on peut éviter de faire de la politique sur le dos des enfants. Je suis tombé dans une ville où mon prédécesseur est parti en annulant les colonies de vacances, etc, donc faire de la politique sur le dos des enfants ça vous connaît mais en l'occurrence, ici, on n'a pas à le faire. Donc voilà.

C'était juste une intervention pour vous dire évidemment on est favorables mais par contre un peu de neutralité parfois fait du bien et surtout faire de la politique sur le dos des familles précaires, ce n'est pas forcément la chose qui vous rendra plus grand. Je vous remercie.

M. ROBERT : Alors, ne mettez pas tout le monde dans le même panier, s'il vous plaît parce que derrière vous intervenez par rapport à une association et donc arrangez-vous avec cette association et demandez-lui pourquoi ils n'ont pas voulu vous serrer la main. Là, vous interpellez l'ensemble des élus communautaires sur un sujet qui vous regarde avec cette personne. Toutes les communes étaient associées, ou en tout cas on leur a proposé le dispositif tel qu'il était. Des communes qui n'avaient pas pris acte sur les années précédentes. On rejoint le dispositif donc on n'en est pas encore aujourd'hui à 36 communes mais c'est proposé aux 36 communes de l'agglomération parce qu'il y a une contrepartie aussi qui est demandée aux communes dans ce cadre-là.

On met donc au vote la délibération n°9, vote contre ? Il n'y en a pas ? Ah, pardon il y a une intervention.

Mme CIOFFI : En fait, la subvention est versée à l'association Vacances Ouvertes pas à Enjeux. On ne verse pas la subvention à Enjeux donc...

M. ROBERT : C'est vrai. Cette remarque-là est réelle aussi. C'est Vacances Ouvertes l'organisateur, Enjeux est un des partenaires à l'intérieur.

M. GAUDILLAT : Oui mais on verse de l'argent pour l'initiative 10 000 départs avec Vacances Ouvertes on est d'accord. Et Vacances Ouvertes qui accepte d'avoir, dans ses membres et dans son fonctionnement...

M. ROBERT : Oui mais Vacances Ouvertes va chercher des subventions.

M. GAUDILLAT : Oui, ça je vous l'accorde.

M. ROBERT : Après, vous ne trouverez pas la totalité des personnes...

M. GAUDILLAT : Oui mais c'est l'initiative en l'occurrence qui est question ici. Dans cette initiative-là, on a des associations d'extrême gauche qui se permettent à ce moment-là de faire de la politique. C'était juste mon intervention et c'est tout. Maintenant que ce soit Vacances Ouvertes, Enjeux ou d'autres, ce n'est pas la question. La question c'est l'initiative en elle-même. On donne 150 000 € à Vacances Ouvertes, qui a dans ses membres une association d'extrême gauche qui refuse de respecter mes 2 500 électeurs qui ont voté pour moi aux dernières élections, c'est tout.

M. ROBERT : C'est vous qui qualifiez cette association d'extrême gauche.

M. GAUDILLAT : Ils me l'ont eux-mêmes dit si je peux me permettre. Donc vous voyez...

M. ROBERT : Allez, Jean LETOQUART.

M. LETOQUART : Si je peux me permettre et c'est pour faire avancer le train un petit peu parce qu'on ne va quand même pas y passer la journée... On est en train de faire partir 10 000 personnes en vacances et on est en train de parler de narcisses depuis 5 minutes.

M. GAUDILLAT : Non mais qui sont les narcisses ? Excusez-moi, qui sont les narcisses ?

M. ROBERT : Vous demandez la parole avant de vous exprimer d'abord. Donc, on met au vote la délibération et après on y arrivera.

M. GAUDILLAT : L'extrême gauche !

M. ROBERT : Oui... Ce n'est pas parce que vous êtes d'extrême droite que tout ce qui est à votre extrême est à gauche, voilà. Allez, on y va. Vote contre sur la délibération n°9 ? Il n'y en a pas. Abstention non plus ? Donc vote pour ? Merci. C'est adopté. La 10, Fabrice PLANQUE.

M. PLANQUE : Merci Monsieur le Président. Donc, un peu plus de légèreté. La délibération concerne le soutien financier au dispositif de classes à horaires aménagés, CHAM, donc musique et création, porté par le collège Michelet et le Conservatoire de Lens. Ce projet pédagogique validé par le rectorat est déjà expérimenté avec succès puisqu'il propose un enseignement musical innovant axé sur la création et le numérique. Il est accessible aux élèves du collège, donc une nouvelle session est prévue pour 2026-2027, pour les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Et afin de poursuivre son développement, notamment via le renforcement des moyens pédagogiques et des équipements, il est proposé d'attribuer à la ville de Lens une subvention de 47 225 €, soit 50% du coût prévisionnel pour un montant total de 94 450 €.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. On continue, la 11, André KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : Oui merci Monsieur le Président. Donc, nous, on vous emmène à Loos-en-Gohelle. Il s'agit de la convention de mandat pour la rénovation de la salle Caullet qui a effectué ses opérations sous convention de mandat de maîtrise d'ouvrage donnée à la CALL le 17 novembre 2022. Le coût initial qui était de 1 198 790 € HT, valeur en juillet 2025, a évolué, une augmentation de coût avec des travaux supplémentaires, pour arriver à 1 720 000 €. Donc forcément, cela entraîne une participation financière de la ville de Loos-en-Gohelle supplémentaire au droit d'entrée au service commun donc de 30 855 €, soit 10 285 €/an. Voilà pour cette délibération.

M. ROBERT : Pas de remarque ? Elle est adoptée. Donc, on enchaîne avec la 12.

M. KUCHCINSKI : On a le même principe de délibération avec la convention de mandat pour la construction du restaurant scolaire et l'accueil périscolaire à Servins. Donc il s'agissait d'une convention de maîtrise d'ouvrage donnée à la CALL également le 17 novembre 2022. On constate également une augmentation du coût de l'opération nécessaire pour des problèmes techniques et d'appréciation des travaux. Le coût supplémentaire au droit d'entrée au service commun est donc porté à 30 855 € au lieu de 27 225 €. Voilà concernant cet avenant concernant la ville de Servins.

M. ROBERT : C'est adopté. Merci beaucoup. On continue, la délibération n°13, c'est Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Oui, merci Monsieur le Président. Mesdames et messieurs, chers collègues, cette délibération s'inscrit dans le cadre du projet européen Rainbow auquel nous participons aux côtés de 9 partenaires européens, parmi lesquels des collectivités, des universités, des organismes de recherche de premier plan. L'objectif de ce programme est d'expérimenter des solutions innovantes de gestion et d'infiltration des eaux pluviales afin de mieux préserver la ressource en eau, limiter les risques de pollution et adapter les territoires aux conséquences du changement climatique.

Pour la CALL, ce projet permettra notamment de conduire des opérations de déconnexion des eaux pluviales sur plusieurs sites pilotes, notamment à Vendin-le-Vieil, Wingles, en cohérence avec les nouvelles exigences européennes en matière de gestion des eaux résiduelles urbaines. Le programme représente pour la CALL un budget global de plus d'un million d'euros comprenant le pilotage du projet, les études, les expertises et les travaux d'aménagement nécessaires.

Grâce au soutien du fonds européen de développement régional, 60% de ces dépenses pourront être financées, soit plus de 610 000 € de subventions européennes. La présente délibération ne concerne pas directement la réalisation des travaux mais l'adhésion, pour une durée de 4 ans, à la centrale d'achat mise en place par la Région Hauts-de-France afin d'assurer le contrôle obligatoire des dépenses financées par le FEDER. Cette étape est indispensable pour garantir l'éligibilité des dépenses et permettre le versement des financements européens.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque. C'est adopté. La 14, toujours Christian.

M. PEDOWSKI : Cette délibération vise à désigner nos représentants au sein du SIZIAF, syndicat chargé de l'aménagement, de la gestion et du développement du Parc des Industries Artois-Flandres. A noter que nous avons 21 représentants et qui reprennent les propositions formulées par les communes concernées.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 15, Christian PEDOWSKI toujours.

M. PEDOWSKI : Effectivement, je pourrais vous présenter les délibérations 15 à 19. Il s'agit de procéder à la désignation de nos représentants aux Commissions de Suivi de Site. Nortanking, à Annay-sous-Lens, donc Martine CHWICKO en titulaire et David KUSNIREK en suppléant. Pour Recytech, à Fouquières-lez-Lens, Sébastien LYSIK en titulaire et Daniel DEGAND en suppléant. Maxam tan et Vynova, à Mazingarbe, Laurent POISSANT en titulaire et Jean LETOQUART en suppléant. Callergie à Noyelles-sous-Lens, Sébastien MESSANT titulaire, Michèle CARBONNIER en suppléante. Ineos Styrolution, à Wingles, Sébastien MESSANT titulaire et Ludovic GAMBIEZ en suppléant.

M. ROBERT : Ce sont les délibérations 15 à 19. Demande de vote ? Vote groupé ? Alors pour les délibérations 15 à 19, vote contre ? C'est bon, c'est enregistré. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote pour ? Merci. Les délibérations sont adoptées. On passe à la 20 avec Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Oui merci Président. Il s'agit ici de désigner nos représentants au Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles de l'Artois, à savoir, Ludovic GAMBIEZ, Martine CHWICKO, Ludivine PLOUVIER ou encore Philippe VANTORRE.

M. ROBERT : On met au vote. Vote contre ? C'est enregistré. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote pour ? La délibération 20 est également adoptée. La 21, toujours Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Il s'agit de désigner nos représentants à SIA Habitat et CLE Sage Marque-Deûle. Monsieur Sylvain ROBERT à SIA Habitat et Monsieur Pierre SENECHAL, Freddy MIETTE et Marc TELLIER au CLE Sage Marque-Deûle.

M. ROBERT : Allez, on met au vote. Vote contre ? Abstention ? Il n'y en a pas. Vote pour ? C'est enregistré. La délibération est adoptée. La 22, Christian.

M. PEDOWSKI : Cette délibération vise à proposer à la Direction Départementale des Finances Publiques une liste de 40 contribuables susceptibles de siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs. Cette instance consultative contribue à garantir une fiscalité locale plus juste et mieux adaptée aux réalités économiques du territoire.

M. ROBERT : Merci. On met au vote la délibération 22 aussi. Vote contre ? Il n'y en a pas. Abstention non plus ? Vote pour ? Merci. C'est adopté. Christian, la 23.

M. PEDOWSKI : Avec votre autorisation, Monsieur le Président, la 23 à 31. Ces délibérations concernent nos ressources humaines. Certes, ces neuf délibérations créent dix postes sur le papier, mais ce ne sont pas 10 embauches nouvelles, sept de ces postes existent déjà. Ils figurent à notre tableau des effectifs mais n'avaient jamais été régularisés par délibération. Nous faisons donc avant tout un travail de transparence et de bonne gestion.

Seules trois créations sont réellement nouvelles et chacune répond à un besoin concret. La coordination stratégique de nos services, après le départ en retraite de la Directrice Générale des Services, un agent pour la fourrière animale dont les missions mutualisées montent en charge au bénéfice de toutes les communes et la campagne de la communication de nos grands chantiers.

Quant à la délibération 28, sur la gestion des déchets, elle se fait à effectif constant, aucun poste supplémentaire, simplement une réorganisation. Autrement dit, pas d'inflation des effectifs mais des moyens humains ciblés, justifiés et placés au cœur de nos politiques publiques : l'eau, les déchets, les finances, la culture.

Enfin, tous ces recrutements visent en priorité des fonctionnaires dans le strict respect des règles d'accès à l'emploi public.

M. ROBERT : Merci. Allez-y.

M. GARENAUX-GLINKOWSKI : Monsieur le Président, chers collègues, je souhaite effectivement intervenir sur cette délibération mais également sur l'ensemble des délibérations qui suivent, vous venez de les présenter, et qui concernent les créations de poste.

En effet, ces créations de poste ne peuvent pas être examinées isolément et vous avez bien fait de le faire. Elles traduisent une politique de ressources humaines, une trajectoire, une vision de gestion de notre Communauté d'Agglomération. C'est donc cette stratégie globale que je souhaite évoquer et c'est précisément pour cette raison que notre groupe votera contre l'ensemble de ces délibérations.

Je vais être très clair dès le départ, mon propos ne s'adresse absolument pas aux agents de notre Communauté d'Agglomération. Ils accomplissent leurs missions avec professionnalisme, souvent dans des conditions exigeantes, ils ne sont en rien responsables des choix de gestion qui sont faits par l'exécutif.

En revanche, ce qui nous interroge c'est la gestion des ressources humaines. Aujourd'hui encore, vous venez de le rappeler, nous créons près de 3 postes supplémentaires et lorsqu'on prend un peu de recul, le constat est frappant. En 6 ans, ce sont près de 200 postes qui ont été créés au sein de notre agglomération. Je répète le chiffre : 200 postes.

Cela pose une question simple : qui occupait les bureaux auparavant ? Les missions exercées aujourd'hui n'existaient pas hier ? Les besoins ont-ils réellement explosés dans de telles proportions ou bien sommes-nous face à une absence de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ? Car une collectivité ne peut pas fonctionner avec une logique consistant à répondre à chaque nouvelle difficulté par une nouvelle embauche.

Créer des postes est une décision lourde. Ce n'est pas une dépense ponctuelle, c'est une charge qui s'inscrit durablement dans les finances de la collectivité. Ce sont des dépenses qui reviendront chaque année et qui réduisent progressivement nos marges de manœuvre. Le rapport budgétaire rappelle pourtant que l'objectif est de contenir les dépenses de fonctionnement afin de préserver la capacité d'investissement et l'équilibre financier de l'agglomération.

Mais, entre cet objectif affiché et la réalité, il y a un écart manifeste parce que lorsque les effectifs augmentent continuellement, la masse salariale augmente mécaniquement et lorsqu'une masse salariale n'est plus véritablement maîtrisée, ce sont les investissements de demain qui en pâtissent ou les contribuables qui finissent par payer la facture.

Une politique de ressources humaines responsable ne consiste pas à empiler les recrutements, elle consiste à anticiper les besoins, à optimiser l'organisation des services, à adapter les compétences et à s'assurer que chaque création de poste répond à une nécessité objectivement démontrée.

Nous ne contestons pas que certains recrutements puissent être indispensables mais lorsqu'on atteint près de 200 créations de poste en un mandat, il est légitime de s'interroger sur la stratégie d'ensemble. Nous pensons que la gestion des ressources humaines de notre agglomération a perdu le cap, elle manque de vision, de pilotage et de maîtrise. C'est pourquoi, je vous rappelle, que nous ne pourrions pas approuver cette trajectoire. Nous voterons contre l'ensemble des délibérations relatives à ces créations de poste. Je vous remercie.

M. ROBERT : Monsieur KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : Oui Monsieur le Président, mes chers collègues. Permettez-moi d'intervenir sur la question des effectifs. Permettez-moi de donner quelques explications et d'apporter quelques éclairages sur les effectifs de l'agglomération.

Ce matin, je voudrais mettre un terme à certaines confusions. J'ai entendu parler de 200 recrutements, d'une agglomération qui embaucherait à tour de bras. C'est inexact bien sûr et cela serait impossible. Depuis 2018, en 8 ans, la hausse nette de nos effectifs c'est 84 agents. 84 et non 200. Et encore, 214 recrutements oui mais 130 départs sur la même période. Les deux tiers des prétendues embauches massives n'ont fait que remplacer des agents partis à la retraite ou en mobilité.

84 agents en 8 ans pour 36 communes et 245 000 habitants, pour également une évolution importante des missions de notre agglomération. Alors, posons la seule vraie question, et vous le savez, ces 84 agents, à quoi servent-ils ? A faire grossir une administration abstraite ? Non. Ou à répondre à des besoins très concrets ? Oui. Des besoins très concrets des communes mais aussi de ses habitants bien sûr.

Derrière chacun de ces postes, il y a un choix. Un choix politique que nous avons porté collectivement. Nous avons structuré une direction de l'aménagement qui n'existait pas. Aujourd'hui, cette direction accompagne les communes dans leurs bâtiments publics, on l'a vu tout à l'heure, dans le renouvellement urbain de leurs quartiers et je pense à l'instant à la piscine de Harnes, un projet concret, utile à la population. Y êtes-vous opposé ?

Nous avons renforcé nos capacités sur les enjeux qui engagent l'avenir, notamment sur la ressource en eau, sa qualité, sa gestion, la lutte contre les inondations, l'ERBM qui structure tout notre territoire, la cybersécurité pour l'agglomération mais aussi pour les communes qui le demandent. Ce ne sont pas des options. Ce sont des responsabilités et on ne peut pas s'y opposer.

Nous avons développé des services directs à la population car vous le savez, les besoins évoluent et s'accroissent : le crématorium, l'instruction du droit des sols, la cohésion sociale et la politique de la ville, le développement durable, l'entretien des espaces naturels, les réseaux de chaleur, les bornes de recharge électrique, le permis de louer que nous avons cité tout à l'heure.

Derrière chacun de ces agents, il y a du service rendu et on ne peut pas le nier. Et puis, il y a ce dont on doit parler, notre niveau réel d'administration. Permettez-moi de faire référence d'un rapport tout récent de la Chambre Régionale des Comptes. La Chambre Régionale des Comptes s'est penchée sur l'agglomération de Nîmes Métropole. Ils relèvent un ratio de 1,7 agent pour 1 000 habitants quand la moyenne des agglomérations comparables s'établit à 4,6 pour 1 000. Oui, vous avez bien entendu, 4,6. Et nous ? Qui peut nous dire où nous nous situons ? Et bien, nous nous situons à 1,22 agent pour 1 000. Nous sommes en dessous de Nîmes et très loin en dessous des moyennes relevées par la Chambre.

Je précise toutefois une chose, parce qu'elle compte, la Chambre souligne que Nîmes n'y parvient qu'en confiant des centaines d'emplois au privé et que la Chambre critique car cela nuit à la coordination. Nous, nous sommes plus sobres encore, en mutualisant, en gardant la maîtrise de nos compétences, pas en démantelant le service public.

Alors, je vous pose la question, franchement et en toute bonne foi, considérez-vous sérieusement que notre agglomération est sur-administrée ? Reconnaissons plutôt que nous avons bâti une organisation contenue, sobre maîtrisée au regard de tout ce qu'elle assume. Alors, s'il vous plaît, abandonnons les postures. Quand on vote contre des délibérations qui ne sont que des ajustements réglementaires, des mises à jour techniques ou l'évolution de postes qui existent déjà, ce n'est pas le combat d'une dérive. Il n'y en a pas.

C'est simplement, sciemment, entretenir la confusion et vous le savez bien cette confusion n'est pas innocente. Elle nourrit un discours simple mais mensongé, taillé pour l'opinion. Celui d'une agglomération qui dépenserait sans compter. La vérité : ce sont des services rendus, des projets accompagnés, des communes soutenues, des habitants protégés car ne nous trompons pas de cible, derrière ce combat il y a 245 000 femmes et hommes. Ce sont eux qui bénéficient de ces politiques. Ce sont eux qui ont besoin d'une agglomération solide, organisée, efficace.

Le débat démocratique est légitime à condition de reposer sur les faits pas sur des approximations, encore moins sur des postures. Ce que ce territoire attend de nous, ce n'est pas de la posture, c'est de la responsabilité. Voilà Monsieur le Président, mes chers collègues, je souhaitais répondre avec calme et objectivité sur cette question du recrutement. Notre responsabilité n'est pas de recruter pour recruter. Nous le savons bien, la coopération et la mutualisation que nous développons à l'échelle de l'agglomération ont précisément pour objectif d'optimiser les moyens humains et financiers.

Je le répète, lorsque des recrutements sont réalisés, ils correspondent à des besoins identifiés, à de nouvelles missions ou à la volonté d'améliorer les services rendus aux habitants et aux communes. C'est sur le ton de l'apaisement que j'aimerais vous convaincre que notre objectif est de mettre les moyens humains pour assumer le développement économique du territoire, pour penser l'aménagement, la transition écologique, l'accompagnement aux communes et la capacité de notre collectivité à répondre aux attentes de notre territoire.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. ROBERT : D'autres interventions ? On passe au vote. Donc on fait un vote groupé des délibérations 23 à 31 ? C'est bon ? Allez, vote contre ? C'est enregistré. Pas d'abstention ? Vote pour ? Les délibérations sont donc adoptées. La 32, toujours Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Oui merci Président. Suite au départ du chef de service et du chef de bureau collecte, nous avons refondu l'organigramme du service. Cette délibération en tire simplement les conséquences. Nous transformons et requalifions un poste existant, à savoir le chef du bureau collecte en chef d'unité ingénierie, mieux adapté aux besoins actuels du service avec une dimension d'études, de pilotage et d'encadrement. Il ne s'agit pas d'une création de poste mais d'une requalification. Aucun effectif supplémentaire, aucune dépense nouvelle. Nous adaptons simplement un poste existant pour gagner en efficacité dans un domaine essentiel.

M. ROBERT : Merci. On met donc au vote. Vote contre ? Il n'y en a pas. Vote pour ? Merci. C'est adopté. Il n'y a pas eu d'abstention, je ne pense pas. La délibération suivante, la 33, toujours Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Cette délibération vise à faire évoluer le cadre juridique du poste de Directeur Général Adjoint en charge du développement afin de permettre son ouverture à des agents non titulaires, conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique.

M. ROBERT : Merci. On met au vote. Vote pour ? Parfait. Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? C'est adopté pour la 33. Les délibérations, on peut faire un groupé, 34 et 35 Christian.

M. PEDOWSKI : Oui tout à fait Président. Ces deux délibérations répondent à la même logique, adapter des postes qui existent déjà sans en créer aucun. L'une concerne un poste de gestionnaire financier et comptable à la direction des finances, créé fin 2024 à l'occasion du départ de l'agent. Nous faisons évoluer sa fiche de poste pour l'adapter à des missions devenues plus exigeantes, marchés de travaux complexes, suivi de nos 7 budgets annexes et désormais une responsabilité d'encadrement. Cette montée en exigence justifie son passage de catégorie C à la catégorie B.

L'autre, elle est purement technique, elle concerne un poste d'agent de crémation, qui lui a été créé en 2023. C'est le contrôle de légalité de l'Etat qui nous demande d'en actualiser les références juridiques. Nous nous mettons donc tout simplement en conformité, ce qui permet, si nous ne trouvons pas de fonctionnaire pour ce métier difficile, de recruter un contractuel sur trois ans plutôt que sur 12 mois. Autrement dit, d'offrir davantage de stabilité.

Dans les deux cas, aucune création, aucun effectif supplémentaire, aucune embauche nouvelle. Nous adaptons l'existence avec rigueur et bonne gestion.

M. ROBERT : On met au vote. Vote contre ? Il n'y en a pas. Abstention. Il n'y en a pas. Vote pour ? 34 et 35 sont adoptées. 36 et 37 Christian.

M. PEDOWSKI : Merci Président. Là également, ces délibérations répondent à la même logique, adapter des postes existants, sans création nouvelle non plus. L'une concerne le poste de direction qui existe lui depuis 2018, celui de Directeur coordination et mutualisation, nous le requalifions en Directeur innovation, appui aux communes et coopération. Cette évolution traduit une priorité politique forte, à savoir amplifier la mutualisation et le soutien concret aux communes, piloter notre transformation numérique et renforcer la coopération au sein de notre territoire.

L'autre est plus technique, elle actualise un poste de chef de projet aménagement, créé en 2021 dont la délibération initiale était incomplète. Ce poste est essentiel, il porte nos grands projets comme la ZAC Centralité à Lens sur 64 hectares ou l'Eurovélo. Nous mettons simplement le droit en conformité.

M. ROBERT : Pas de remarque ? Pas de demande de vote ? C'est bon, 36 et 37 adoptées. 38 toujours Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Il s'agit de créer des emplois non permanents pour faire face au pic saisonnier et temporaire d'activités de nos services. Cela concerne 20 postes à temps complet sur des fonctions très concrètes : l'entretien de nos sites, le soin aux animaux avec des agents de la fourrière et des soigneurs animaliers. Il est à préciser que cela ne pèse pas sur nos effectifs permanents. Ils n'engagent pas durablement notre masse salariale. C'est une délibération de bonne gestion que nous votons pour absorber les surcroûts d'activités sans surcharger nos équipes en place, ni rompre la continuité de service rendu à nos habitants. Les crédits correspondants sont déjà prévus au budget. Il est bon également de préciser que ces missions offrent aussi des opportunités d'emploi locales, souvent une expérience professionnelle, utile sur notre territoire.

M. ROBERT : Merci. Demande de vote sur la 38. Allez, vote contre ? Il n'y en a pas. Abstention ? C'est bon. Vote pour ? La 38 est adoptée. On continue, toujours Christian, la 39.

M. PEDOWSKI : Il convient ici de procéder à la mise à jour de notre tableau des effectifs. Un acte que la loi nous impose pour pouvoir recruter. Concrètement, nous créons 4 postes d'ingénieur de catégorie A dont un ingénieur hors classe. Ce sont des postes essentiels dont les compétences techniques nous permettent de piloter en interne nos grands projets d'aménagement, d'eau, de réseaux et d'équipements. Les crédits sont inscrits au budget. La procédure suit strictement le cadre légal.

M. ROBERT : On met au vote. Vote contre ? Abstention ? C'est enregistré. Vote pour ? Merci. La 39 est adoptée. La 40, Christian.

M. PEDOWSKI : Cette délibération fixe pour l'année à venir les conditions d'attribution des véhicules de fonction et de service de la CALL. Elle permet de renouveler les véhicules de fonction affectés à certains postes de direction, stratégique et de maintenir les véhicules de service nécessaires aux agents dont les missions impliquent des déplacements fréquents.

Donc l'ensemble du dispositif est encadré par des règles fiscales, réglementaires et les conventions d'utilisation applicables.

M. ROBERT : Merci. Pas de demande de vote ? La délibération est adoptée. On continue, toujours Christian.

M. PEDOWSKI : Une délibération qui vise à renouveler notre soutien au COS, Comité des Œuvres Sociales, qui met en œuvre de nombreuses actions sociales, culturelles, sportives et de loisirs au bénéfice des agents communautaires. Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 201 000 € pour l'année 2026 afin de permettre la poursuite de ses missions.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? Non. La délibération est adoptée. Et la 42, Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Délibération qui vise à régulariser une dépense de transports de 578 € engagés dans le cadre du Congrès des Maires 2025. A la demande du comptable public, il convient de compléter la procédure par l'émission d'un mandat de régularisation afin d'assurer la parfaite conformité comptable de cette opération. Cette démarche ne crée aucune dépense supplémentaire. Elle vise uniquement à sécuriser administrativement et comptablement une dépense déjà engagée et justifiée dans le cadre des missions de représentation de notre collectivité Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. On enchaîne avec la suivante. La 43, c'est Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Merci Monsieur le Président. Il s'agit pour nous d'adopter le règlement budgétaire et financier de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en sachant que nous sommes régis par la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 pour notre budget principal et pour le budget annexe action économique. C'est une obligation. Je ne vois pas tellement en quoi on pourrait la contester mais évidemment on peut ne pas être d'accord avec les positions gouvernementales mais là c'est purement technique.

M. ROBERT : Une obligation oui. Des remarques ? Une demande de vote sur la 43. Vote contre ? Abstention ? Merci. Vote pour ? C'est enregistré. Merci beaucoup. Monsieur ALEXANDRE, la 44.

M. ALEXANDRE : Alors là nous allons avoir une série fort intéressante. Il s'agit des garanties d'emprunt qui sont sollicitées par les bailleurs sociaux. Donc, le premier d'entre eux étant Maisons & Cités qui envisage à Bully-les-Mines, rue Roger Salengro, une acquisition en VEFA de 9 logements, vente en l'état futur d'achèvement. Donc cette garantie est purement formelle.

Je vous rappelle qu'avant que nous ayons, nous, à être sollicités, il y a d'abord le Département, ensuite l'intercommunalité et enfin les communes. Je rappelle aussi aux maires qui sont récemment élus que cette même garantie leur sera demandée dans leur commune. Donc, en ce qui concerne Maisons & Cités, il s'agit d'un montant de 1 124 376 €. Faute d'avoir ces garanties, évidemment les projets ne peuvent être réalisés ou alors sont purement et simplement reportés.

M. ROBERT : Alors pour la délibération 44, demande de vote. Vote contre ? C'est enregistré. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote pour ? Merci. La 45, Monsieur ALEXANDRE. André KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : Tout simplement, pour les garanties d'emprunt c'est une obligation pour les bailleurs sociaux mais au Département votre groupe vote pour donc il faut aligner et il y a peut-être une explication.

M. CLAVET : Simplement parce que, voyez-vous, dans le programme de la présidentielle nous défendons le triptyque Commune, Département, Etat contrairement à vous qui défendez agglomération, région, Europe, donc c'est pour ça, et je l'ai toujours dit, nous estimons que les garanties d'emprunt ne doivent pas être prises en charge... en tout cas dans notre vision et notre projet pour la France... par les agglomérations. C'est pourquoi, nous nous opposons ici à l'agglomération et que nous votons pour au Département.

M. ALEXANDRE : J'ai rappelé ce qui était l'essentiel. C'est que le même sujet arrivera dans les communes dont vous avez désormais la responsabilité et si vous refusez, évidemment, les bailleurs sociaux en tiendront le plus grand compte.

M. ROBERT : Allez, on passe à la 45. On est à Estevelles.

M. ALEXANDRE : Estevelles c'est une belle commune. Il s'agit d'une garantie d'emprunt pour un bailleur qui s'appelle Clésence, dans le parc social public et c'est l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de 49 logements rue Blanche Dupont à Estevelles.

M. ROBERT : Allez, vote contre ? C'est enregistré. Abstention. Il n'y en a pas. Vote pour ? Merci. Mazingarbe pour la 46. Ah non, c'est Liévin.

M. ALEXANDRE : On est bien à Liévin. C'est Flandres Opale Habitat, un bailleur social, dans le parc social public, acquisition en VEFA de 41 logements situés avenue Jean Jaurès à Liévin.

M. ROBERT : Monsieur BAVAY.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président. Dans la mesure où les groupes majoritaires de la Communauté d'Agglomération sont tout à fait volontaires pour voter les garanties d'emprunt pour activer le logement social sur notre territoire mais nous ne voulons pas non plus nous immiscer dans les décisions prises par certaines communes et par certains représentants donc pour ce qui est de Liévin, je vous signale que les représentants des groupes majoritaires ne prendront pas part au vote.

M. ROBERT : Ok. Donc allez, pour la délibération 46 sur la garantie d'emprunt. Vote contre ? Il n'y en a pas. Marrant. Abstention ?

M. BAVAY : Non mais je vois la grande logique du vote d'un groupe qui s'oppose à toutes les délibérations.

M. ROBERT : Vote pour, pour le triptyque Europe, intercommunalités. La délibération 46 est à voter, donc vote pour ? Il n'y en a pas ? Donc la délibération est rejetée. Vote pour la délibération 46 rejeté. Délibération 47.

M. ALEXANDRE : Nous sommes à Loison-sous-Lens pour exactement les mêmes problèmes et les mêmes solutions, c'est-à-dire, il s'agit d'une garantie d'emprunt demandée par Flandres Opale Habitat pour l'acquisition et l'amélioration de 4 logements situés rue Léon Blum à Loison-sous-Lens. J'ajoute qu'à chaque fois que l'on parle de ces garanties d'emprunt, c'est pour des bailleurs sociaux, c'est-à-dire pour des publics qui répondent aux critères qui permettent d'aller dans des habitations à loyers modérés.

Ça veut dire que si on se prétend les représentants du peuple et si on veille à leur confort, il faut essayer d'être un petit peu en harmonie avec ce que l'on dit et avec ce que l'on vote.

M. ROBERT : Monsieur BAVAY.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président, même logique.

M. ROBERT : On met au vote. Vote contre ? Ah, des votes contre là. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote pour ? Il n'y en a pas. Donc, la délibération est rejetée. La 48 Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Et nous voilà à Mazingarbe. Vous avez un don divinatoire Monsieur le Président. Nous savions que nous allions aller à Mazingarbe. Donc, il s'agit toujours de garantie d'emprunt pour Flandres Opale Habitat, parc social public, réhabilitation de 27 logements rue du Général De Gaulle à Mazingarbe.

M. ROBERT : On met donc au vote. Vote contre ? Ah, pardon Monsieur PAIVA.

M. PAIVA : J'ai quand même l'impression que le magazine de Liévin ne vous a pas suffi. C'est-à-dire que c'est quand même, encore une fois, extrêmement spéciale la manière dont vous avez de traiter la ville de Liévin. C'est-à-dire qu'à la délibération précédente, la majorité n'a pas souhaité prendre part au vote sur une délibération qui concerne la ville de Liévin. Et franchement, je vais vous dire, c'est la honte. C'est vraiment la honte.

M. ROBERT : Alors, Monsieur PAIVA, on est déjà à la délibération 48 donc...

M. PAIVA : Oui mais je fais la réflexion parce que vous allez voter et prendre part au vote à toutes les délibérations de vos communes mais les communes du Rassemblement National, là par contre, vous les ignorez comme d'habitude. Et ça, je vous le dis, Monsieur ROBERT, c'est une honte absolue.

M. ROBERT : Monsieur PAIVA, reprenez le fil de cette assemblée, le fil conducteur de cette séance. Monsieur BAVAY a donné l'expression de notre position et il va vous la rappeler et vous verrez qu'on n'a pas voté contre la ville de Liévin.

M. PAIVA : Mais il n'y a aucune logique.

M. ROBERT : Monsieur PAIVA, vous n'avez pas la parole. Vous demandez la parole avant de vous exprimer. Monsieur BAVAY va vous réexpliquer pourquoi on n'a pas pris part au vote. Allez Monsieur PAIVA, expliquez la réalité et pas votre réalité. Monsieur BAVAY.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président. Je pense que notre logique est simple. Monsieur PAIVA, nous souhaitons simplement respecter votre vote. Vous vous opposez systématiquement aux garanties d'emprunt. Quand il s'agit d'une garantie d'emprunt sur l'une des villes que vous dirigez, on respecte totalement votre vote et alors que nous sommes pour, nous nous exprimons en refusant de voter. Donc, à vous de garantir vos emprunts. Il vous suffisait de dire que vous votiez pour et on aurait là vu toute votre logique jusqu'au bout mais vous ne l'avez pas fait.

C'est de votre responsabilité. N'allez pas nous incomber une responsabilité qui n'est pas la nôtre. Soyez logique avec vous-même. Nous, nous le sommes.

M. PAIVA : C'est piteux. Je vous le dis, c'est piteux.

M. ROBERT : Monsieur CLAVET. Au moins, vous avez demandé la parole.

M. CLAVET : Merci Monsieur le Président. Alors, une fois de plus, évidemment, la majorité socialo, communiste, LFI, pro-hamas et cie, une fois de plus, est victime de son propre sectarisme. La réalité c'est que, voyez-vous, nous, nous sommes cohérents. C'est-à-dire que lorsque nous votons contre les garanties d'emprunt, nous le faisons pour toutes les villes qui sont concernées. Vous, vous le faites, vous ne prenez pas part au vote seulement sur les villes Rassemblement National. Donc, ce qui prouve en fait que l'intérêt général, ça fait longtemps que vous l'avez oublié et que la seule chose qui compte aujourd'hui pour vous ce sont vos intérêts personnels.

M. ROBERT : Allez, arrêtez les bêtises. Monsieur LETOQUART.

M. LETOQUART : Il me semble avoir vu, mais peut-être je me suis trompé, que dans une logique qui m'échappe, le groupe RN a voté contre la garantie d'emprunt d'une commune qu'il administrait. Ce n'est quand même pas moi qui vais porter la responsabilité du vote contre que vous venez de faire ? Moi, je veux bien être responsable de beaucoup de choses, je suis responsable des bêtises que je fais, je les assume. Mais là, en l'occurrence, c'est vous qui avez levé la main contre vos habitants pour du logement social.

Vous avez le droit de l'assumer quand même. Vous n'êtes pas obligés de vous défilier dans des insultes qui vous dépassent et pour lesquelles d'ailleurs vous ne comprenez pas grand-chose. Il suffit juste d'assumer le fait que vous ayez levé la main. Ce n'est pas moi qui l'ai fait à votre place. Je n'ai pas pris votre bras. Vous avez levé la main au moment des garanties d'emprunt de la ville de Loison-sous-Lens que vous administrez pour voter contre des garanties d'emprunt qui vont permettre à des gens de vivre dans des logements dignes.

M. ROBERT : Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui, moi je veux remercier les récents intervenants du caractère mesuré de leurs interventions. Je rappelle qu'avant même que le Président appelle au vote des uns et des autres et avec le souci d'informer complètement celles et ceux qui sont dans cette assemblée et qui sont à égalité de droits et de devoirs, ils sont délégués communautaires. On n'est pas maire, on n'est pas adjoint, etc. On est délégué communautaire.

M. ROBERT : C'est possible d'écouter aussi. Allez, Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui mais moi disons que si quelqu'un veut s'exprimer en chantant, en hurlant, j'attendrais que ça se passe. J'ai rappelé clairement que les bailleurs sociaux, s'ils n'avaient pas ces trois garanties, et bien les opérations seraient ou supprimées ou retardées et il s'agit de logements sociaux. Ce n'est quand même pas, parce que c'est facile de voter contre au nom d'un dogme et ensuite de compter sur nous pour voter oui de manière à ce que ça puisse se faire quand même.

Si vous voulez des logements sociaux à Liévin, votez pour !

M. ROBERT : Et pour aller jusqu'au bout de la démarche, en ne prenant pas part au vote, vous laissez aussi la possibilité de faire passer la délibération pour la garantie d'emprunt au nom de l'agglomération et vous n'acceptez pas cette proposition. Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Oui alors on va repréciser encore la position de vote parce que je pense que nous ne parlons pas de la même chose Monsieur ALEXANDRE. Nous, nous votons contre à chaque fois. Pendant 6 ans, j'ai voté contre et vous le savez donc on reste cohérents sur ça, peu importe la ville parce que le risque financier n'a pas à être supporté, d'après ce qu'on pense en tout cas, par l'agglomération. Donc, c'est la simple et bonne raison pour laquelle nous votons contre et nous restons cohérents.

Ça ne veut pas dire, qu'aujourd'hui, en l'état actuel, ce n'est pas qu'on ne veut pas de logements sociaux dans nos villes et ce n'est pas qu'on compte sur vous. Là, nous ce qu'on dénonce c'est vraiment votre attitude qui change en fonction de la couleur politique du maire de la ville concernée. Tout simplement.

M. ROBERT : Monsieur LETOQUART et après Monsieur PAIVA.

M. LETOQUART : En somme, vous êtes juste en train de réaliser que lorsqu'on est en gestion on a une certaine responsabilité. Il suffisait que l'un d'entre vous lève la main. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas voté contre. Il suffisait que l'un d'entre vous lève la main et vous auriez permis que vos communes puissent avoir du logement social. Vous venez de voter dans le sens inverse. Vous ne vous êtes même pas abstenus, vous avez voté contre vos habitants.

M. PAIVA : Je tiens quand même à rappeler, le représentant de la ville de Liévin ici à l'agglomération, il est au Bureau, c'est quand même Monsieur TEILLIEZ, et je vois qu'il n'a pas pris part également au vote. Donc, il faut être un minimum aussi cohérent dans votre groupe politique. Visiblement, il y a, dans cette assemblée, des conseillers communautaires qui ne votent pas pour leur commune. Donc, il n'y a pas de souci. C'est votre cohérence.

M. ROBERT : Même le Maire n'a pas voté pour sa commune dans ce cas-là. Allez-y Monsieur.

M. GAUDILLAT : Donc, si on récapitule, on est d'accord que vous connaissez nos convictions politiques, on connaît les vôtres. Donc, si on récapitule bien ce qui est en train de se passer, vous avez sciemment bloqué les villes de l'agglomération. Parce que si on prend ce qu'a dit Monsieur, on n'est pas Maire, on est conseiller communautaire. On est bien d'accord ? Très bien. Donc, en tant que conseiller communautaire, vous avez sciemment, par pur sectarisme, bloqué les villes que nous gérons parce que vous connaissez nos convictions politiques donc vous les avez bloquées en ne prenant pas part au vote.

Donc, les fautifs, ici, ce n'est pas nous parce que, nous, nous avons des convictions. On sait que la gauche n'a plus de convictions depuis de nombreuses années et on le voit encore ici. Et Monsieur LETOQUART, vous êtes dans l'exécutif, si vous aviez pris vos responsabilités, vous auriez pris part au vote et vous auriez eu le courage de le faire.

M. ROBERT : On va arrêter les bêtises sur la délibération 46, elle est déjà rejetée mais prenez bien en compte que le fait qu'on ne se soit pas prononcés sur la délibération vous laissait la possibilité, comme l'a dit Monsieur LETOQUART, d'accepter la délibération. Vous ne l'avez pas fait, c'est facile maintenant de revenir vers nous en disant qu'on va stigmatiser telle ou telle commune. On vous laissait la possibilité d'accorder ou pas la garantie d'emprunt. Vous l'avez refusé. C'est tout. Ça s'arrête là.

On revient à la 48 parce que là on est parti sur la 46. La 46 a déjà été rejetée. La 47 est rejetée. On est à la 48 sur Mazingarbe. Je mets donc au vote la 48. Vote contre ? C'est enregistré. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote pour ? Merci. La 48 est adoptée. La 49, Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui. Et je rappelle que quand on s'abstient, on n'a pas voté contre, donc on laisse la responsabilité aux maires. Nous sommes en garantie d'emprunt toujours, SIA Habitat, qui est le bailleur social pour une réhabilitation de 167 logements situés à Sallaumines et à Méricourt, sur deux très belles villes également.

M. ROBERT : Allez, on met au vote. Vote contre ? Merci. Abstention ? Vote pour ? Merci. C'est adopté. La suivante, Monsieur ALEXANDRE, la 50.

M. ALEXANDRE : Toujours le même sujet. Nous sommes toujours à Sallaumines pour une réhabilitation de 29 logements par Pas-de-Calais Habitat, garantie d'emprunt demandée.

M. ROBERT : Vote contre ? C'est enregistré. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote pour ? La 50 est adoptée. La 51, toujours Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Garantie d'emprunt sur le parc social public, à Sains-en-Gohelle, par Pas-de-Calais Habitat, 48 logements pour un montant de 348 402 €.

M. ROBERT : Allez, vote contre, 51 ? C'est enregistré. Pas d'abstention ? Non. Vote pour ? Merci. C'est validé pour la 51. La 52, la dernière dans les garanties d'emprunt, Monsieur ALEXANDRE, à Wingles.

M. ALEXANDRE : Garantie d'emprunt, pour Wingles, parc social public, acquisition en VEFA de 75 logements rue Marine Fournier.

M. ROBERT : Vote contre ? C'est enregistré. Abstention ? Toujours pas. Vote pour ? La 52 est adoptée. Pour la délibération 53 et suivante, je vais laisser la présidence à Alain BAVAY s'agissant du compte administratif.

M. BAVAY : Merci Monsieur le Président. Effectivement, nous allons passer quelques délibérations sur les comptes financiers uniques du budget principal et des budgets annexes et je laisse donc la parole à notre Vice-Président, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui Monsieur le Président. Il s'agit d'approuver le compte financier uniquement sur le budget principal dont vous avez le détail dans le tableau qui vous est communiqué en tournant la page du document ou en faisant défiler sur votre écran la page suivante. Donc, vous avez en fonctionnement un résultat brut de clôture de l'exercice 2025 : 27 562 971,53 € en fonctionnement, résultat net de référence de clôture de l'exercice 2025, même somme. En investissement, nous avons un résultat, il n'y a pas de reste à réaliser, il y a des recettes, il y a des dépenses, nous arrivons, en investissement à un solde négatif de 3 467 266,75 €.

Et puis, au total, nous arrivons à un résultat brut de l'exercice 2025 de 27 115 998,78 € et déduction faite des déficits en investissement précédent, le résultat net de l'exercice est de 24 095 704,78 €. S'agissant du compte financier unique, c'est la photographie de ce qui s'est passé à partir du budget que vous avez voté précédemment. C'est-à-dire qu'on n'a rien modifié, rien changé, uniquement c'est le constat de ce qui s'est passé.

Et si on a un déficit en investissement, cela démontre tout simplement qu'on a dépensé plus que ce qu'on avait prévu en investissement mais on arrive à le couvrir facilement grâce à l'excédent de la section de fonctionnement puisque je rappelle qu'on peut effectivement aller prendre les excédents de la section de fonctionnement et aller abonder la section d'investissement qui est déficitaire. On ne peut pas faire le contraire.

M. BAVAY : Oui. J'ai une demande de parole.

M. GAUDILLAT : Merci beaucoup. Alors, à vous écouter tout irait bien, les comptes seraient solides, les investissements seraient au rendez-vous, les équilibres seraient préservés. Pourtant, lorsqu'on sort de cette salle, et qu'on regarde la réalité vécue par les habitants de notre agglomération, une évidence s'impose, la situation ne s'arrange pas, elle continue de se dégrader. Et c'est bien cela le problème parce que pendant que les dépenses de la Communauté d'Agglomération atteignent désormais 239 millions d'euros, soit 7,4 millions d'euros de plus qu'en 2024, les habitants, eux, ne voient pas leur quotidien s'améliorer.

Nous dépensons davantage, nous empruntons davantage, nous nous endettons davantage mais les difficultés demeurent. L'encours de cette dette augmente encore de près de 10 millions d'euros passant de 180,6 à 190,5 millions d'euros tandis que notre besoin d'emprunt explose de 9,1 à 25,1 millions d'euros, soit une hausse de 170% en une seule année.

Dans le même temps, notre capacité de désendettement se dégrade, passant de 5,2 à 5,7 années et notre épargne recule de 5,9 tombant à 17 millions d'euros. Ce sont des indicateurs qui montrent que les marges de manœuvre se réduisent progressivement mais au-delà des chiffres comptables, il y a des réalités du terrain. Nos centres-villes, comme celui de Billy-Montigny, continuent de perdre des commerçants, les friches restent nombreuses, les entreprises peinent à recruter et parfois à rester sur notre territoire.

Le sentiment d'insécurité progresse. Les habitants constatent une dégradation du cadre de vie. Les incivilités se multiplient et chacun voit bien que, malgré les budgets votés année après année, la trajectoire de notre territoire n'est pas celle d'un territoire qui va mieux. On nous explique que les dépenses de fonctionnement augmentent principalement en raison de la gratuité des transports, très bien, mais la mobilité ne peut pas être l'unique réponse à tous les problèmes du bassin minier.

Pendant que 157,7 millions d'euros sont consacrés au fonctionnement, les habitants attendent aussi une stratégie ambitieuse pour l'attractivité économique, pour la sécurité, pour la conquête commerciale, pour l'emploi et pour l'amélioration concrète de leur cadre de vie car finalement la question est simple : où sont les résultats ? Comment expliquer que malgré près de 240 millions de dépenses annuelles, notre territoire continue à perdre de l'attractivité ? Comment expliquer que les jeunes continuent de partir, faute de perspective ? Comment expliquer que tant de communes connaissent encore des difficultés de revitalisation commerciale ? Comment expliquer que les habitants aient le sentiment que leur quotidien devient plus difficile alors que les moyens mobilisés n'ont jamais été aussi élevés ?

Ce compte financier montre une collectivité qui dépense plus, qui n'investit plus mais aussi une collectivité dont les équilibres financiers deviennent progressivement moins favorables. Ce n'est pas un jugement idéologique. Ce sont vos propres chiffres qui le disent. L'épargne diminue, la dette augmente, le recours à l'emprunt explose et les capacités financières se contractent. Alors oui, les comptes sont présentés comme équilibrés mais un budget ne se juge pas uniquement à son équilibre comptable, il se juge aussi à sa capacité à transformer un territoire et force est de constater que cette transformation n'est pas au rendez-vous.

Notre territoire mérite mieux qu'une gestion qui consiste à annoncer toujours plus de dépenses sans que les habitants perçoivent une amélioration tangible de leur quotidien. Ce qu'ils attendent, ce ne sont pas seulement des tableaux budgétaires bien présentés. Ils attendent des résultats. Ils attendent que leur territoire retrouve de l'attractivité, de la sécurité, de l'attractivité économique et de l'espoir.

Aujourd'hui, malgré les millions engagés année après année, la réalité est malheureusement simple, la situation de notre territoire ne s'améliore pas et c'est précisément cela qui devrait tous nous interroger. Je vous remercie.

M. ALEXANDRE : Je ne sais pas si après cette intervention, toujours très mesurée et objective... Manifestement, nous n'avons pas les mêmes lunettes. Vous avez le catastrophisme qui vous habite. En ce qui nous concerne, nous sommes dans l'optimisme raisonnable et nous avons bien l'intention d'y rester parce que là où vous voyez des entreprises qui ferment, nous, nous comptons celles qui ouvrent et les rubans que l'on coupe lorsqu'on les inaugure.

C'est le cas dans nos communes. Monsieur vous n'avez pas la parole. Pour l'instant je l'ai et j'entends bien la conserver jusqu'au bout. Ceci étant dit, j'ai présenté les chiffres tels qu'ils apparaissent au compte financier unique qui est fourni et vérifié, à partir des instruments que nous permet la DGFIP, et par conséquent, ils sont absolument irréfutables. Ceci étant dit, vous êtes dans l'opposition, vous prenez une position d'opposant, avec les arguments qui sont les vôtres mais il n'empêche que la majorité de la population des 36 communes continue de nous faire confiance et j'estime qu'elle a bien raison. C'est la raison pour laquelle j'invite les uns et les autres à voter ce compte financier.

M. BAVAY : Merci Monsieur ALEXANDRE. Monsieur GAUDILLAT.

M. GAUDILLAT : Je ne vais pas la faire longue mais sachez quand même que l'agglomération ne s'arrête pas à Lens. C'est-à-dire, qu'en fait, quand on va voir vraiment dans les territoires, les commerces ferment, les entreprises ferment, les zones d'activités ferment et surtout aussi, je vais prendre mon cas pour Billy-Montigny, excusez-moi, la zone Eurobilly, qui est gérée d'ailleurs par l'agglomération est en friche complète, faute pendant des années, pourtant vous ne pouvez pas dire que c'est nous parce que ça a été géré par un communiste pendant des années. C'est peut-être le problème d'ailleurs. Mais quand on regarde quand même la zone que vous avez abandonnée d'ailleurs, il n'y a plus rien.

Alors, je veux bien qu'on coupe des rubans, qu'on fasse des belles photos à Lens ou dans les grandes villes de notre agglomération mais il faut aussi aller dans les villes moyennes et regarder ce qui s'y passe vraiment. Les habitants de notre agglomération, dans les villes moyennes, n'ont absolument plus de centre-ville, n'ont plus de zone d'activités et donc ils ne peuvent pas aller librement faire les magasins, etc, parce que c'est impossible parce que l'agglomération a abandonné ce côté-là de notre territoire.

Je voulais juste le préciser. Il faut aller un tout petit peu plus loin que dans les grandes villes. Vous allez voir, venez dans le bassin minier de notre belle ville de Billy-Montigny et vous allez voir que ce n'est pas ce que vous prétendez dire. Merci beaucoup.

M. ALEXANDRE : Ecoutez, moi si vous venez dans ma commune, j'aurai le plaisir de vous serrer la main et ensuite j'irai me faire pardonner mais au-delà il m'a été reproché justement d'avoir publié avant les élections le nombre, pour une commune de 2 717 habitants, de commerces, d'artisans, de professions libérales, de maison de santé et d'agriculteurs qui s'y trouvaient. Tout à l'heure, vous avez voté, et je vous en remercie, une transformation de locaux qui nous permet d'avoir de l'habitat social en plus et en dessous du bâtiment en question, il y a trois cellules commerciales qui s'installent, des dentistes qui arrivent, etc.

Donc, si vous voulez, ne généralisons pas. Il y a des endroits où manifestement il y a des problèmes mais si vous allez à Arras centre-ville et que vous remontez la rue Saint-Aubert, la moitié du parcours qui vous sépare de la fontaine Neptune à la gare, il y a énormément de locaux qui sont actuellement vides. Il y a une crise dans le commerce. Nous n'en sommes pas responsables. Ce n'est pas nous qui avons augmenté l'eau, le gaz, l'électricité. Ça n'est pas de notre responsabilité. Malgré cela, il y a des commerçants qui résistent et nous les aidons du mieux que nous pouvons et nous les avons fortement aidés, notamment pendant la période Covid où ils ont beaucoup souffert et nous aussi.

Là, nous souffrons de la chaleur et ça peut quelquefois amener à certains excès verbaux mais, Monsieur, je ne vous fais aucune critique. Simplement, nous ne pensons pas la même chose et je crois que ça va durer longtemps donc faisons-en sorte que nos débats soient plus modérés, plus agréables et chacun s'en portera mieux.

M. BAVAY : Donc, en conclusion, je ferai simplement remarquer que la solidarité intercommunale n'a jamais été aussi forte dans la Communauté d'Agglomération et notamment depuis certaines décisions uniques qui ont été prises par une Communauté voisine. Je vous rappelle aussi que la Communauté d'Agglomération a supporté totalement la gratuité du transport, ce qui vaut à peu près 3 millions d'euros et qu'aujourd'hui, on a réussi à augmenter les excédents et donc il n'y a aucun souci à se faire sur les finances de la Communauté d'Agglomération.

Aussi, je vais vous demander de passer au vote pour le budget principal et les budgets annexes. Donc, sur ces budgets, est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Des voix pour ? Donc les comptes financiers uniques sont donc adoptés et je pense qu'on peut demander au Président de venir nous rejoindre.

Monsieur le Président, je peux vous annoncer que le compte financier unique du budget principal et des budgets annexes ont été adoptés dans une belle unanimité des groupes majoritaires.

M. ROBERT : Merci beaucoup mais c'est surtout aussi le travail des services qu'il faut souligner parce que l'exécution budgétaire, en dehors des décisions qu'on peut prendre ici dans ce Conseil, relève aussi de l'ensemble des équipes et donc à la fois par rapport au travail qui avait été réalisé par Mme FRANÇOIS mais en même temps le témoin passé à David. C'est aussi l'occasion de remercier l'ensemble des agents qui se mobilisent tout au long de l'année pour que nos politiques publiques puissent se développer sur notre territoire et donc retrouver, avec les moyens financiers qui sont les nôtres, cet engagement au quotidien.

Donc c'est la délibération maintenant 59, c'est ça ? La 59, c'est Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Merci Monsieur le Président. Donc, l'affectation des résultats pour le budget principal tel que présenté. Nous vous proposons d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit, couverture du besoin de financement en investissement pour 3 467 266,75 €, excédent reporté en section de fonctionnement 24 095 704,78 € et d'affecter ce résultat de la section d'investissement comme suit déficit reporté 446 972,75 €. Le reste à réaliser de l'exercice 2025 reporté à 2026 s'élève à 3 086 683 € en dépenses d'investissement et à 66 389 € en recettes d'investissement.

M. ROBERT : On met au vote la délibération 59. Vote contre ? C'est enregistré. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote pour ? Merci. On enchaîne, la 60, toujours Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Il s'agit du budget annexe action économique. Il s'agit d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit, couverture de besoin de financement : 0 €, déficit reporté : 2 079 926,78 €, affecter le résultat de la section d'investissement comme suit, déficit reporté en section d'investissement 3 618 119,65 €. Ce sont des chiffres que vous avez déjà vus dans les tableaux précédents. A partir de là, nous disons que les restes à réaliser de l'exercice 2025 reporté sur l'exercice 2026 s'élève à 63 425,46 € en dépenses d'investissement et 228 054,46 € en recettes d'investissement.

M. ROBERT : On peut donc mettre au vote la 60. Vote contre ? C'est enregistré. Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote pour ? La délibération 60 est adoptée. 61, Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Il s'agit du budget annexe port fluvial. Nous avons la proposition suivante, affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit, déficit reporté en section de fonctionnement : 19 641,04 € et d'affecter le résultat de la section d'investissement comme suit, excédent reporté en section d'investissement 652 031,72 €.

M. ROBERT : On passe au vote. Vote contre ? Enregistré. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote pour ? C'est adopté. La 62, Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Affectation des résultats 2025 du budget annexe assainissement. Couverture du besoin de financement en investissement : 3 255 716,38 €, excédent reporté en section de fonctionnement 3 463 250,36 € et d'affecter donc le résultat de la section d'investissement comme suit, déficit reporté en section d'investissement 2 395 119,40 €. Le reste à réaliser de l'exercice 2025 reporté sur l'exercice 2026 s'élève à 860 596,98 €.

M. ROBERT : Allez, au vote. Vote contre ? C'est enregistré. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote pour ? La 62 est adoptée. On passe à la 63, Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Il s'agit donc du budget annexe eau potable, couverture du besoin de financement 3 599 779,74 €, excédent reporté en section de fonctionnement : 3 066 272,23 €, affecter le résultat de la section d'investissement comme suit, déficit reporté 3 162 360,89 € et les restes à réaliser de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 s'élèvent donc à 430 418,85 €.

M. ROBERT : Merci. On passe au vote. Vote contre ? C'est enregistré. Abstention toujours pas ? Vote pour ? La 63 est adoptée. La 64, Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Alors, il s'agit donc du budget annexe crématorium, affecter donc le résultat de la section de fonctionnement comme suit, couverture du besoin de financement d'investissement : 57 941,98 €, affecter le résultat de la section d'investissement comme suit, déficit reporté en section d'investissement : 277 298,33 €, les restes à réaliser de l'exercice 2025 reportés sur l'exercice 2026 s'élève à 5 609,30 € en dépenses d'investissement.

M. ROBERT : Allez, pour la 64, vote contre ? C'est enregistré. On va dire que c'est tout le groupe qui a voté contre, même ceux qui n'ont pas levé la main. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote pour ? C'est enregistré. La 64 est adoptée. On passe au budget supplémentaire, la 65, Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Le budget supplémentaire nous amène à prévoir 37,9 millions d'euros en section de fonctionnement et 21,1 millions en section d'investissement. Donc, vous avez ensuite la liste des dépenses avec les réajustements qui sont nécessaires, la réaffectation des crédits inscrits au budget, ajuster les subventions d'équilibre, prévoir l'ajustement des enveloppes liées aux indemnités des élus et aux frais de personnel des groupes politiques.

Prévoir les crédits nécessaires pour reprendre les provisions constituées à l'occasion du contentieux avec la CABBALR, en recettes, essentiellement pour réajuster les prévisions de recettes de dotation, de fiscalité suite aux notifications définitives reçues, supprimer l'inscription faite au budget prévisionnel concernant la dotation de solidarité communautaire 2026 à percevoir de la CABBALR, cela faisant suite aux dernières décisions de justice.

L'affectation des résultats en section de fonctionnement, excédent reporté de 24,1 millions après couverture du besoin de financement de 3,5 millions. Cela nous permet d'augmenter le taux de financement de la section d'investissement de 20,4 millions qui atteint 25,4 millions au budget supplémentaire.

M. ROBERT : Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Merci Monsieur le Président. Donc, à la lecture de ce budget supplémentaire, un constat s'impose immédiatement. Ce document n'est pas la traduction d'une ambition politique pour notre territoire, il est la démonstration d'une majorité qui gère les conséquences de ces choix passés sans jamais décider de l'avenir.

Car, lorsque l'on dépasse les tableaux comptables et les colonnes de chiffres, que découvre-t-on finalement ? On découvre un budget supplémentaire qui ne crée quasiment aucune politique nouvelle, qui ne lance aucun grand projet structurant et qui ne fixe aucun cap pour les habitants de notre agglomération.

Les orientations budgétaires que vous rappelez en introduction sont d'ailleurs révélatrices. Vos trois priorités sont les suivantes : maintenir un plafond d'investissement de 225 millions d'euros sur la période 2024-2026, conserver une capacité de désendettement inférieure à 8 années et ne pas augmenter les taux d'imposition.

Personne ne contestera évidemment la nécessité de maîtriser les finances publiques ou de préserver les équilibres budgétaires mais ces objectifs sont ceux d'un directeur financier, pas ceux d'une majorité politique. Une collectivité de près de 250 000 habitants ne peut pas avoir pour seule ambition de tenir des ratios comptables.

J'ajoute d'ailleurs que cette présentation manque de sincérité. Vous affirmez qu'il n'y aura aucune augmentation de taux d'impôts locaux en 2026. C'est écrit noir sur blanc dans ce document. Pourtant, chacun sait que vous préparez une hausse de la fiscalité liée aux déchets. Vous l'avez vous-même reconnu publiquement dans vos déclarations à La Voix du Nord, en expliquant que l'explosion du coût de traitement des déchets conduirait à revoir le financement du service et que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères serait amenée à évoluer.

Alors, il faut être honnête avec les habitants, la TEOM est bien un impôt. Elle figure sur l'avis de taxe foncière et elle est supportée directement par les ménages. On ne peut donc pas affirmer qu'il n'y aura aucune hausse de la fiscalité tout en préparant parallèlement une augmentation de la taxe sur les ordures ménagères.

Cela prouve donc que la majorité ne s'est pas accordée sur ce sujet, ce qui est révélateur du manque de vision et ce document en est la preuve.

Vous reprenez, cette année, 25,5 millions d'euros d'excédents budgétaires. Une telle somme aurait pu constituer une formidable opportunité pour accélérer une transformation du territoire. Or, que faites-vous principalement de cette marge de manœuvre financière ? Vous comblez les déficits, financez des obligations techniques pour simplement améliorer vos indicateurs financiers.

Tout cela peut être nécessaire mais rien de tout cela, en tout cas, ne constitue une ambition pour le territoire. Cette logique se retrouve dans tout le document.

Lorsqu'on regarde les principales modifications du budget principal, près de 16,6 millions d'euros correspondent essentiellement à des réajustements comptables parmi lesquels 12,4 millions d'euros liés aux conséquences du contentieux avec la CABBALR. Nous trouvons également 1,5 million d'euros de subvention d'équilibre avec les budgets annexes et 1,3 million pour les déchets et 600 000 € de provision annuelle.

Autrement dit, une part considérable de ce budget supplémentaire ne prépare pas l'avenir, elle sert à absorber les conséquences de décisions passées ou à corriger les déséquilibres existants.

Mais même constat d'ailleurs concernant l'investissement. Quelle nouvelle infrastructure majeure lancée ? Quel équipement transformera durablement l'attractivité du territoire ? Quel investissement changera réellement la vie quotidienne des habitants ?

Nous ne trouvons aucune réponse puisqu'en effet le budget principal doit encore intervenir pour couvrir un déficit de fonctionnement portant l'effort total à 7,8 millions d'euros tandis que le besoin prévisionnel d'emprunt de ce budget augmente de 4 millions pour atteindre 9,2 millions d'euros.

Au fond, ce budget supplémentaire donne le sentiment d'une majorité qui subit les événements au lieu de les anticiper. On reporte, on ajuste, on régularise, on compense mais on ne construit pas l'avenir.

Le rôle d'une majorité n'est pas simplement de tenir les comptes. Son rôle est de donner une direction. Son rôle est d'avoir une vision. Son rôle est de préparer le territoire au défi des 10 ou 15 prochaines années. Or, à la lecture de ce budget supplémentaire, nous ne voyons ni cap, ni souffle, ni ambition. Nous voyons une administration qui gère alors que ce que les habitants attendent c'est une majorité qui gouverne.

M. ALEXANDRE : Vous me faites de la peine Monsieur CLAVET en disant que ce budget est insincère franchement. Vous savez, il y a une phrase qui dit, ce n'est pas moi d'ailleurs qui l'ai inventée mais c'est parmi mes nombreuses lectures dont les vôtres, que je la retrouve et que je trouve sympathique, enfin assez significative. C'est « que la République était belle sous l'empire » parce que là, ce que vous me dites est fort intéressant, ça nous dit « bon alors, vous vous contentez de tenir très bien votre budget, vous n'avez pas d'ambition pour cette agglomération ». Et bien, écoutez, pour avoir de l'ambition pour l'agglomération, il faut constituer des marges de manœuvre.

Dans un pays qui est endetté à 3 500 milliards d'euros, il est clair, et quand on sait que le gouvernement LECORNU II va nous ponctionner vraisemblablement de 8 milliards d'euros de dotations d'Etat sur les communes, sur les intercommunalités, sur les départements, sur les régions, cela nous amène à la plus grande prudence de manière à justement ne pas augmenter les impôts, nous nous y sommes engagés et ça m'étonne que Monsieur Sylvain ROBERT ait déclaré qu'on allait augmenter la TEOM parce que s'il veut l'augmenter, il le fera tout seul puisque, nous, nous n'avons pas l'intention de voter l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Qu'il faille restructurer un service, c'est possible, vous savez ça se passe y compris dans les mairies que vous découvrez et, par conséquent, c'est fréquent et c'est même nécessaire qu'au fur et à mesure des événements on réajuste le tir. Je dirais que s'il ne faisait pas 42 ou 48 degrés dehors en plein soleil, on ne serait pas obligé de faire des déclarations subtiles du type on va mettre des climatiseurs dans toutes les classes. Je ne sais pas avec quels fonds et avec quel budget ces choses se feront. C'est sûrement très ambitieux. Ce n'est pas forcément nécessaire puisque nous ne sommes pas dans une région qui est habituée à avoir plus de 15 jours d'ensoleillement et de canicule à ce niveau.

Bon, ce qu'il faut remarquer, c'est la pauvreté des moyens qui sont alloués aux hôpitaux, c'est toutes ces difficultés que rencontre notre population au quotidien et notre prétention et notre budget, mais on ne va pas vous en dévoiler les secrets parce que vous pourriez préparer votre vilaine intervention pour la prochaine fois, donc nous nous contenterons pour aujourd'hui de vous dire que nous estimons que le bilan qui est fait et l'affectation sur le budget supplémentaire des sommes que nous avons prudemment su ne pas dépenser inutilement nous permet d'aborder la suite avec beaucoup de sérénité. Merci de votre attention.

M. ROBERT : Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Oui Monsieur ALEXANDRE. Ce n'est pas Monsieur ROBERT qui a dit ça dans la presse et ce n'est pas ce que j'ai dit dans mon intervention. Non, non, à aucun moment j'ai cité Sylvain ROBERT.

M. ROBERT : Ecoutez, c'est enregistré.

M. CLAVET : Pas de souci. En tout cas, je n'ai jamais dit que c'est Sylvain ROBERT, j'ai dit que c'est l'un d'entre vous. Nuance. Deuxièmement, vous parlez justement d'ambition et de devoir créer et dégager des marges de manœuvre. Mais en fait, il serait temps. Ça fait combien que vous êtes là ? Combien de temps ? Ça fait combien de temps que vous auriez dû déjà dégager ces marges de manœuvre ?

Donc, normalement, cette période-là devrait être déjà révolue et il serait temps d'investir. Sauf que, vous nous dites là, après des années et des années dans l'exécutif, à me dire, qu'il faut encore dégager des marges de manœuvre. C'est que la politique financière et la stratégie, en tout cas, financière qu'a été la vôtre n'a pas finalement porté ses fruits. Et concernant les économies à faire concernant les budgets aussi qui sont très compliqués aujourd'hui pour les agglomérations, je vous rappelle quand même que votre famille politique a été au pouvoir. Je vous rappelle que les socialistes ont voté le budget LECORNU et, en tout cas, pour le grand plan clim, nous, nous trouverons des économies à faire puisque le Rassemblement National propose un grand plan d'économie de 40 milliards d'euros avec l'immigration, l'AME, l'Europe, avec les agences d'Etat, etc.

Donc, voyez-vous, nous, notre travail a été fait. Le projet est sérieux et sauf que nous, en tout cas, nous aurons c'est sûr nous aurons relevé le pays que vous avez mis à terre.

M. ROBERT : Monsieur LETOQUART. Le plan clim que vous évoqué à 40 milliards, c'est 200 milliards. Donc, il faut compter aussi.

M. LETOQUART : Juste avant, ce que je voulais dire et qui est relativement technique, je voudrais dire que je suis soignant et que je suis révolté lorsqu'on parle de la sorte de l'AME. Je ne demanderai jamais la carte d'identité ou de séjour à quelqu'un avant de le soigner. C'est dégueulasse. Ça, c'est le premier truc.

Le deuxième truc, c'est purement technique. Chacun situe son niveau de moralité où il le peut, vous l'avez situé au niveau de la fosse sceptique en faisant ça. C'est dégueulasse. Je voudrais juste dire que d'un point de vue purement technique, le budget, justement parce qu'il est sincère, ne permet pas au moment du budget supplémentaire d'avoir des projets d'investissement démesurés. Si tel était le cas, ça voudrait dire que notre budget primitif n'était pas sincère.

Un budget supplémentaire n'a jamais été fait pour redéfinir une politique communautaire ou municipale. Vous le verrez lorsque vous-même, dans vos collectivités, vous serez amenés à délibérer sur le budget supplémentaire. Si votre budget supplémentaire comporte des investissements massifs, c'est que votre budget primitif ne l'était pas. C'est quelque chose de factuel et de purement technique, et qui du coup ne devrait pas amener à polémique.

M. ROBERT : Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui, la critique d'une opposition c'est normal. L'exagération, la caricature ça l'est moins. Si vous vous reportez à quelques années en arrière, sur le long de l'autoroute A21, il n'y avait rien. Il n'y avait que des champs. Désormais, vous y voyez des zones d'activités, par exemple, qui ont été entièrement peuplées et qui fait quand même 86,4 hectares, c'est la zone qui se situe justement depuis Aix-Noulette jusqu'à Liévin. C'est là où on ambitionne d'aider l'AHNAC à installer son nouvel hôpital, parce que nous serons amenés à l'accompagner en eau, en assainissement, etc. C'est notre responsabilité.

Par conséquent, au moment où cela nous sera demandé, il nous faudra répondre à cette demande. Nous savons qu'elle va exister et nous savons que les personnels, comme les patients, attendent que nous le faisons le plus rapidement possible. Ça ne dépend pas de nous directement mais nous savons que c'est un projet à 160/180 millions d'euros et sur lequel il nous faudra venir en accompagnement. Et bien, vous nous dites qu'on ne prévoit rien, c'est marrant, parce que moi j'ai peut-être le tort de prévoir trop mais il vaut mieux abondance de biens et avoir de quoi se nourrir dans son frigo c'est mieux que de manquer de l'essentiel.

Par conséquent, comme Jean LETOQUART vient de le dire, comme le Président nous l'a demandé, comme les services sont effectués, nous avons toujours, chaque année, investi, accompagné et fait en sorte que notre territoire soit le plus attractif possible. Je donne un exemple, vous avez parlé du tourisme, vous dites « on pourrait être plus ambitieux pour le tourisme ». Oui, on peut toujours être plus mais il y a quelques années, notre dispositif touristique, notre dispositif hôtelier, n'avaient pas la dimension suffisante pour que nous puissions percevoir qui l'accompagne. Désormais, c'est possible. C'est donc que nous avons construit et aidé à construire mais nous ne sommes pas, nous, la puissance publique. Nous ne sommes pas gestionnaires d'hôtels. Nous ne sommes pas gestionnaires de restaurants, de magasins de vêtements ou de chaussures.

Ce qu'il nous faut, c'est permettre à celles et ceux qui entreprennent de pouvoir le faire avec la certitude que la collectivité les accompagnera et éventuellement les défendra. Pour ceux qui ont célébré il y a quelques temps, et quelquefois on se demande par quelle gymnastique intellectuelle ils y sont parvenus, l'appel du 18 juin du Général De Gaulle répondant à l'interview de Michel DROIT sur le capital et le travail et la droite et la gauche, il disait ceci, ou à peu près ceci, je ne suis pas son porte-parole mais j'aime bien l'histoire, et l'histoire ancienne en particulier parce qu'elle nous apprend beaucoup de choses. Elle nous apprend à ne pas refaire les mêmes erreurs que celles qui ont été commises auparavant. Il disait « Dans ce pays il y a la droite et il y a la gauche » et Michel DROIT lui posait la question « mais mon Général, êtes-vous de droite ou de gauche ? » et il répondait « Ecoutez, la gauche c'est celle qui voudrait que la famille ait une 4 chevaux, qu'on puisse aller en vacances, que les enfants puissent aller à l'école avec un bagage suffisant et le plus loin possible. Et puis la droite c'est quoi ? La droite c'est celle qui refuse, c'est le papa qui refuse que le gamin monte sur la table ou sur l'armoire, qui crie et refuse d'aller se coucher à l'heure, etc. ». Et bien, De Gaulle, c'était à la fois la gauche et la droite. De Gaulle c'est la France.

C'était une belle définition que ce qu'il nous faut imaginer pour vivre ensemble. Il y était parvenu et il ajoutait « S'agissant du capital et du travail, il y a ceux qui prennent un risque en investissant et c'est le capital et leur rassemblement se retrouve sous le vocable les capitalistes. Donc il y a le capital et il y a ceux qui font prospérer le capital et ce sont les travailleurs. Ce qu'il faut, c'est qu'il y ait une juste répartition de l'effort ou disons du risque que prend celui qui a investi et de l'effort font ceux qui font prospérer l'entreprise. » C'est à ce moment-là qu'il a présenté ce fameux référendum sur le sénat qui disparaissait et la participation et l'intéressement qui était dû à celles et ceux qui produisaient.

Donc par conséquent, il ne faut pas qu'il y ait de faux débat. Nous en sommes aujourd'hui à la croisée des chemins. Pour que notre pays se redresse, il faut que ceux qui ont le plus payent le plus et que ceux qui gagnent le moins soient protégés et que ceux qui sont les plus vulnérables soient encore plus protégés parce qu'eux sont là à la portée du premier venu qui voudrait leur nuire.

C'est la raison pour laquelle notre budget et tout ce que nous entreprenons est marqué de ce sceau, celui de la protection des populations que nous connaissons bien parce que pour la plupart d'entre nous, nous sommes nés ici. Nous connaissons les villages. Nous connaissons les campagnes. Nous connaissons les cités minières. Moi-même j'ai fait le tour, je suis né dans la maison que j'habite. J'ai habité ensuite Avion, dans la rue d'Hellemmes. J'ai habité Liévin au 34 de la rue Michelet et par conséquent, je doute, et je suis revenu habiter la maison où je suis né. Donc j'ai fait le parcours complet. C'est rare de pouvoir faire ça. J'en suis fort heureux, d'autant plus que va sortir un film bientôt qui s'appelle « L'Odyssée », heureux qui comme Ulysse a fait un beau voyage et revenu en sa maison vivre le reste de son âge.

Ecoutez, ça m'a fait plaisir de terminer l'année avec toute cette poésie.

M. ROBERT : Elle n'est pas terminée. Après il faut qu'on passe au vote de la délibération, après il y a les autres budgets.

M. ALEXANDRE : Mais je pense qu'on termine l'année en fanfare. C'est quand même mieux.

M. ROBERT : Allez, on passe au vote sur la 65. Vote contre ? Merci. Abstention. Il n'y en a pas. Vote pour ? La 65 est adoptée. Il nous reste 5 budgets annexes. Le 66, Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Il s'agit du budget d'action économique. En synthèse, nous allons répartir les excédents de la manière suivante, la section de fonctionnement reste équilibrée à 20 000 € en dépenses et recettes et la section d'investissement à 520 000 € en dépenses et recettes. La section de fonctionnement quant à elle, va prévoir un déficit de 20 000 € et doit nécessiter une hausse de la subvention d'équilibre qui sera ponctionnée sur le budget principal de 20 000 €. La section d'investissement prévoit dans l'année n-1, 652 000 € étaient prévus pour permettre de supprimer le recours prévisionnel à l'emprunt. Donc là, c'est de sage gestion puisque nous avons prévu qu'il faudrait faire ces investissements et dans un budget prudent, comme je l'ai rappelé, nous n'avons pas besoin d'emprunter pour faire cet investissement.

M. ROBERT : On passe au vote sur ce budget. Vote contre ? C'est enregistré. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote pour ? La 66 est adoptée. La 67, Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : La 67, nous sommes sur le budget annexe port fluvial. En section de fonctionnement, en synthèse, nous avons 2,7 millions. En section d'investissement, 5,5 millions. L'affectation des résultats de 2025 en section de fonctionnement, c'était un excédent reporté de 3,5 millions après une couverture du besoin de financement de 3,3 millions. Cela nous permet d'augmenter le taux de financement de la section d'investissement de 2,5 millions qui atteint 7 millions d'euros au budget supplémentaire.

S'agissant de la section d'investissement, l'affectation des résultats de 2025, déficit reporté de 2,4 millions et l'ensemble des mouvements ci-avant ont pour conséquence une réduction de 240 000 € du besoin prévisionnel d'emprunt portant son niveau à 8,8 millions. Là encore, cette gestion prudente nous permet d'emprunter moins à un moment où les taux sont relativement élevés.

M. ROBERT : Alors, c'était la 68. On va voter la 68 et on reviendra à la 67 après. Pour la 68, vote contre ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote pour ? Donc la 68 est adoptée, on revient à la 67 sur le budget port fluvial.

M. ALEXANDRE : J'ai passé le port fluvial. Non.

M. ROBERT : Un mélange des deux peut-être. Alors on vote la 67 en même temps ? Vote contre ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote pour ? C'est adopté la 67. Donc la 69 maintenant, on passe au budget supplémentaire eau potable.

M. ALEXANDRE : Alors, en eau potable. En section de fonctionnement, nous sommes à 3 376 237,44 €. En section d'investissement, 3 599 779,74 € et nous décidons, si vous le voulez bien, d'approuver le budget supplémentaire du budget annexe eau potable tant en recettes qu'en dépenses pour un montant global arrêté de 6 976 017,18 €, de voter les crédits au chapitre budgétaire et au chapitre globalisé et d'adopter les modifications affectant les autorisations de programme ainsi que les crédits de paiement.

M. ROBERT : Allez, vote contre ? C'est enregistré. Abstention ? Toujours pas. Vote pour ? La 69 est adoptée. Il nous reste la 70.

M. ALEXANDRE : Alors budget annexe crématorium. Section de fonctionnement : 359 000 €, section d'investissement 282 941,98 €. Il s'agit d'approuver le budget supplémentaire tant en dépenses qu'en recettes pour un montant arrêté à 641 941,98 €, de voter les crédits au niveau du chapitre budgétaire et chapitre globalisé et d'adopter les modifications affectant les autorisations de programme ainsi que l'ensemble des crédits de paiement et d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits chapitre par chapitre.

M. ROBERT : Allez, on vote la 70. Vote contre ? C'est enregistré. Toujours pas d'abstention ? Vote pour ? Merci. La 70 est donc adoptée. Il nous reste la dernière délibération, la 71. Toujours Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Monsieur le Président, il s'agit, vous avez tous les tableaux qui sont joints, je ne vais pas vous en infliger la lecture à cette heure-ci sinon je vais me faire mordre, d'ajuster et de voter des autorisations de programme, d'engagements et de crédits, les AP/CP et AE/CP au budget supplémentaire selon la nouvelle nomenclature M4 que vous allez découvrir pour ceux qui gèrent nouvellement des mairies avec délice. Vous allez voir, le détail est joint. Je ne vais pas vous infliger tout ça. On donne l'autorisation au Président de mettre plus d'argent là où il en manque, chapitre par chapitre. De toute façon, il vous en sera rendu compte à chaque fois.

M. ROBERT : Allez, dernière délibération, vote contre ? Merci. Abstention ? Toujours pas. Vote pour ? Merci. On termine sur une bonne note avec la délibération 71 adoptée. Merci beaucoup à toutes et à tous. L'ordre du jour est clos et la séance également. Bonne fin de journée.

**LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
EN SEANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026**

N°	DESIGNATION
1	ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : Loos-en-Gohelle - Partie de l'ancienne carrière "MEAC" - Vente à la SAS Artois Métaux Décision prise à l'unanimité des votants.
2	ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : Aix-Noulette - Les Jardins de l'Artois - Acquisition d'une parcelle bâtie auprès de la succession de Madame Denise LECOMTE Décision prise à l'unanimité des votants.
3	ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : Liévin - Acquisition de biens auprès de l'Etablissement Public Foncier Hauts-de-France - Convention "Liévin - Abords du pôle d'excellence sportif" Décision prise à l'unanimité des votants.
4	ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : Loison-sous-Lens - Acquisition auprès d'ENEDIS Décision prise à l'unanimité des votants.
5	ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : Loos-en-Gohelle : Acquisition d'un ensemble immobilier au 7bis route de Béthune Décision prise à l'unanimité des votants.
6	ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : Sains-en-Gohelle - Zone d'Activités Légères (ZAL) de la Fosse 13 - Acquisition auprès de la société CRESSENT Décision prise à l'unanimité des votants.
7	ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : Politique de l'Habitat - Programmes Logement Locatif Social 2026 – 2028 - Validation de la programmation de logements locatifs sociaux 2026 et avis sur les programmations de logements locatifs sociaux 2027 et 2028 Décision prise à l'unanimité des votants.
8	ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : Convention CALL / IS62 - Subvention année 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
9	ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : Convention CALL / APSA - Subvention année 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
10	ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : Convention CALL – CAUE Subvention Année 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
11	ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : Convention CALL / Maison de l'emploi et de l'insertion - actions menées par le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) - Subvention année 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
12	ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : Convention CALL / ADIL - Volet juridique - Subvention année 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
13	ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : Attribution d'une subvention à l'association DREAMMAKERS pour son projet de manifestations de sensibilisation des publics jeunes à la création d'entreprise sur le territoire Décision prise à l'unanimité des votants.
14	ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : Plan Artisanal 2026 : convention avec la Chambre des Métiers & de l'Artisanat 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
15	ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : Aix-Noulette - Les Jardins de l'Artois - Cession d'un terrain au profit de la SAS Ghestem Terres d'Artois Décision prise à l'unanimité des votants.
16	ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : Grenay - Quadraparc extension - Cession d'un terrain au profit de la SAS EPCC Assistance Décision prise à l'unanimité des votants.
17	ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme - Fêtes de la Sainte-Barbe- Festival Art et Feu Solde subvention 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
18	ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : Attribution d'une subvention à l'association Véhicules Anciens du Bois de Carieul pour "Les Fêtes de la Libération des Hauts-de-France Souchez La Renaissance" 2026 Décision prise à la majorité. (30 « pour », 3 « contre ») (Mme LELIEUX-BUISSETTE pouvoir donné à M. PEDOWSKI, et M. PLANQUE), 0 « abstention »)
19	ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : Renouvellement de la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'Association Droit au Vélo (ADAV) Décision prise à l'unanimité des votants.
20	TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESILIENCE : ERBM Sallaumines Cités 4/11 et 5/12 - Création d'un groupement de commandes de travaux entre la ville de Sallaumines et la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
21	TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESILIENCE : Avenant n°1 à la convention spéciale de déversement des eaux usées et pluviales avec l'entreprise McCain Décision prise à l'unanimité des votants.
22	TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESILIENCE : Aix-Noulette - Chemin de la Fontaine - Restauration du Surgeon - Acquisition de diverses emprises agricoles Décision prise à l'unanimité des votants.
23	TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESILIENCE : Attribution à l'association "Tournevis et tasse de thé " pour l'organisation du salon de la réparation à Bully-les-Mines Décision prise à l'unanimité des votants.
24	TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESILIENCE : Adhésion à l'association AMORCE Décision prise à l'unanimité des votants.
25	TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESILIENCE : Adhésion à l'ATEE et au club C2E Décision prise à l'unanimité des votants.
26	COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE : Attribution d'une subvention à l'association France ictimes 62 - Année 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
27	COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE : Contrat de Ville - Programmation 2026 - Attribution de subventions Décision prise à l'unanimité des votants.
28	COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE : Subvention association "Le cheval Bleu" dans le cadre du financement du poste de coordinateur du Conseil Local de Santé Mentale Décision prise à l'unanimité des votants.
29	COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE : Attribution d'une subvention à l'association CIDFF62 - Année 2026 - Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles du Pas-de-Calais Décision prise à l'unanimité des votants.
30	COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE : Attribution d'une subvention à l'association Accueil 9 de Coeur - Année 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
31	COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE : Subvention Association URIOPSS "Fabrik à Projets" Décision prise à l'unanimité des votants.
32	COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE : Subvention APSA - pour le financement des frais de fonctionnement du poste d'Adulte relais médiateur santé Décision prise à l'unanimité des votants.
33	COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE : Adhésion à l'Institut Régional de la Ville (IREV) - Année 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
34	COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE : Appel à projets 2026 - "Soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal" Attribution des subventions seconde session Décision prise à l'unanimité des votants.
35	COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE : Mission Bassin Minier : Attribution d'une subvention - Année 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
36	COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE : Attribution d'une subvention à l'Association des Communes Minières de France (ACOM France) au titre de l'année 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
37	COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE : Programmation événementiels sportifs 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
38	COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE : Phases finales du championnat de France de Cécifoot Décision prise à l'unanimité des votants.
39	COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE : Soutien financier à l'association Racing Club de Lens au titre de la saison sportive 2025-2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
40	COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE : Encouragement à la pratique sportive : reconduction de l'aide Pass'sport Saison 2026-2027 Décision prise à l'unanimité des votants.
41	COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE : Soutien financier au Comité Départemental Olympique et Sportif pour l'organisation de la Journée Olympique à Avion Décision prise à l'unanimité des votants.
42	COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE : 3ème édition du Run and Bike Lens-Liévin Agglo Décision prise à l'unanimité des votants.
43	COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE : Soutien financier à l'association Attelage des Zouaves pour l'édition 2026 de la compétition éponyme Décision prise à l'unanimité des votants.
44	COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE : Soutien financier à la Mission Bassin Minier pour l'organisation de la manifestation Gravel is mine Décision prise à l'unanimité des votants.
45	COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE : Attribution d'une subvention à l'association Team Pyramides Passion pour l'organisation de la pyramidale Décision prise à l'unanimité des votants.
46	COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE : Attribution d'une subvention à l'association Jog'Ablain pour le trail de la Montagnarde édition 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
47	COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE : Attribution d'une subvention à l'association la Canadienne pour l'édition 2026 de la Canadian Race Décision prise à l'unanimité des votants.
48	COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE : Soutien financier à Environnement sport nature pour l'organisation du ch'ti trail Décision prise à l'unanimité des votants.
49	COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE : Soutien financier à la ch'trailers team 62 pour l'organisation du trail des chardons 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
50	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Affaire n°26S081 - Travaux d'implantation des Points d'Apports Volontaire sur le territoire de la CALL (accord-cadre multi attributaires à bons de commandes) - Autorisation de signer les marchés à venir Décision prise à l'unanimité des votants.
51	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Transport et valorisation des matériaux triés issus des collectes sélectives - Autorisation de signature de marché Décision prise à l'unanimité des votants.
52	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Accord-cadre de prestations intellectuelles d'assistance technique relatives aux travaux de bâtiments, VRD, génie civil & opérations d'aménagement : Autorisation de signer les marchés Décision prise à l'unanimité des votants.
53	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Eleu-dit-Leauwette Cité Aéroplanes et Avion-Sallaumines rue du Chiconet : autorisation de signature de 2 marchés Décision prise à l'unanimité des votants.
54	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Accord-cadre de prestations géotechniques : Autorisation de signer les marchés Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
55	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Affaire 24S107 - Marches de travaux pour la Construction d'un restaurant scolaire et accueil périscolaire rue Paul Tételin à Servins - lot 09 Peintures Revêtement de sols souples et lot 10 VRD Tamponnement EP Aménagements Paysagers - Modification de contrat n°1 Décision prise à l'unanimité des votants.
56	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Affaire 25S153 Marches de travaux pour la rénovation énergétique de la salle Caullet de Loos-en-Gohelle - lot 01 - Gros oeuvre étendu - Modification de contrat n°1 Décision prise à l'unanimité des votants.
57	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Désignation des représentants à divers organismes Décision prise à l'unanimité des votants.
58	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Comité National d'Action Sociale (CNAS) : Désignation des délégués Décision prise à l'unanimité des votants.
59	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Liste des titres prescrits - Budget Principal 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
60	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Produits irrécouvrables - Budget Principal 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
61	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Produits irrécouvrables - Budget Annexe Action Économique 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
62	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : ZAL Bellevue à Harnes - Avenant à la convention de financement par le Fonds Vert Décision prise à l'unanimité des votants.
63	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Fonds de Concours Transition Durable et Soutien aux Communes du Territoire : Dotations 2025-2026- Commune de Bouvigny-Boyeffles - Rénovation de l'école maternelle et primaire Décision prise à l'unanimité des votants.
64	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Fonds de Concours Transition Durable et Soutien aux Communes du Territoire : Dotation 2026 - Commune de Lens Rénovation de l'éclairage public secteur Grande Résidence et Cité des Fleurs Décision prise à l'unanimité des votants.
65	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Fonds de Concours Transition Durable et Soutien aux Communes du Territoire : Dotations 2024-2025-2026- Commune de Loos-en-Gohelle - Rénovation de la salle Caullet (phase travaux) Décision prise à l'unanimité des votants.
66	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Fonds de Concours Transition Durable et Soutien aux Communes du Territoire : Dotations 2024-2025- Commune de Mazingarbe - Rénovation de l'éclairage public phase 3 Décision prise à l'unanimité des votants.
67	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Fonds de Concours Transition Durable et Soutien aux Communes du Territoire : Dotations 2024-2025-2026 Commune de Sains-en-Gohelle - Rénovation du stade Municipal Décision prise à l'unanimité des votants.
68	RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE : Fonds de Concours Transition Durable et Soutien aux Communes du Territoire - Dotation 2025 Commune de Wingles - Rénovation de l'école Blum Décision prise à l'unanimité des votants.